

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: *Pagination continue.*

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CHRONIQUE TRIFLUVIENNE

XLI

Les forces dont disposaient les Iroquois les rendaient de jour en jour plus féroces et plus entreprenants. Nous nous bornons à esquisser les événements qui se rattachent étroitement aux Trois-Rivières, et notons en passant qu'à la fin de l'hiver 1647-8, Thomas Godefroy fut capturé près de Montréal, puis relâché bientôt après, grâce à la vigueur que déploya Charles Le Moyne, son compagnon en cette circonstance.

Déterminés à frapper un grand coup, les Iroquois complotèrent de s'emparer des Trois-Rivières, qui par l'accroissement de la population française dans les deux dernières années et l'assistance que le fort donnait aux Sauvages de plusieurs nations excitaient leur jalousie et leur orgueil. La première arme employée par ces rusés politiques, était presque toujours la dissimulation. On va voir qu'ils ne la négligèrent pas.

Le 30 mai 1648, quelques Français allant dans une chaloupe visiter des filets tendus de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis du fort, virent un Iroquois qui se jetait à l'eau pour les aborder. Ils le reçurent sans défiance. Aussitôt après un Huron, adopté par les Iroquois, se montra sur le rivage, demandant à entrer dans leur embarcation. On le prit aussi volontiers. Puis arrivèrent trois Iroquois, dans un canot, qui furent bien traités parce qu'ils se présentaient en amis, mais ils ne voulurent pas se joindre aux deux premiers qu'on amena à M. de la Potherie, commandant aux Trois-Rivières, lequel, les gardant, envoya de nouveau la chaloupe vers les trois autres, qu'on trouva au même endroit. Ceux-ci auraient apparemment suivi les Français qu'ils croyaient seuls chez eux, lorsqu'un Huron et un Algonquin, qui s'étaient glissés parmi ces derniers, les épouvantèrent en leur faisant connaître qu'il y

avait aussi des Algonquins dans le fort. Ils prirent la fuite, mais l'Algonquin en saisit un, le tua et le scalpa avant qu'on eût le temps de l'en empêcher. Les deux captifs, qu'avait gardés M. de la Potherie, déclarèrent que leur bande rôdait aux environs dans le seul dessein de surprendre quelques Algonquins. A la vérité toutes les issues étaient gardées par cinq cents hommes ; il ne restait plus qu'un très-petit rayon libre autour du fort. Les Français sentaient bien que l'ennemi était aux portes ; ils pouvaient même le rencontrer à la moindre sortie, mais les Iroquois employaient leur adresse accoutumée pour faire croire qu'ils n'en voulaient qu'aux Algonquins. Leur but était de pénétrer dans la place par petits groupes, sous le couvert de l'amitié, et ensuite de tirer partie de la position qu'ils pourraient y prendre. Trois semaines s'écoulèrent de la sorte dans des trames continuelles, que les rapports journaliers augmentaient plus qu'ils ne les dissipait.

Le 20 juin, deux canots d'Iroquois traversèrent le fleuve en plein minuit et mirent pied-à-terre un peu au-dessous des Trois-Rivières. Quelques-uns d'entre eux s'avancèrent jusqu'à la maison d'un Français, à une portée de fusil du fort, mais celui-ci, entendant du bruit, s'éveilla en leur criant avec tant de résolution de passer au large qu'ils se retirèrent, non sans avoir attiré l'attention de la sentinelle du fort qui en donna connaissance au caporal de garde. On fit monter l'un des prisonniers volontaires sur un bastion : celui-ci, parlant en sa langue, fut entendu de ses compatriotes. Je suis vivant, leur dit-il, les Français me traitent en ami, il n'y a rien à craindre. A ces paroles, ils demandèrent qu'on leur envoyât une chaloupe — ce qui fut promptement exécuté. Ils n'osaient pas néanmoins l'aborder de près ; mais enfin le chef de cette bande se jeta à l'eau pour se joindre aux Français et fut amicalement reçu et amené au fort avec son compatriote, lequel ayant les fers aux pieds les cacha de peur de l'étonner. "Quand ils furent tous deux dans le corps de garde et qu'on les eut fait manger, alors, ouvrant ses habits, il découvrit les marques de sa captivité. Son camarade, à la vue de ces jarretières de fer, se mit à sourire, mais ce ne fut pas de bon cœur évidemment. On les laissa discourir à leur aise ; voici la conclusion de leur entretien : Notre escouade, dit le nouveau venu, est composée de cent hommes, dont quatre anciens et des plus notables de notre pays ; si vous le voulez, donnez la liberté à mon camarade, on le conduira dans une bonne chaloupe vers nos gens, il en ramènera quelques-uns avec lui." Ce prisonnier fut accompagné en effet de deux chaloupes bien armées et, pour marque de confiance, on lui permit d'entrer dans le camp de ses gens. d'où, après un long pourparler, il revint accompagné

de deux de ses compatriotes qui le suivirent jusqu'au fort des Français. Comme on les interrogea plus à loisir, on reconnut qu'il y avait de la fourberie en leurs paroles ; car ils avouaient que cette bande n'était que de vingt-neuf hommes, dans lesquels il n'y avait aucun ancien ni aucun homme d'affaires ; que le bruit de la venue des anciens pour rechercher la paix était faux. On jugea néanmoins qu'il serait à propos que l'un des quatre retournât pour avertir les principaux Iroquois de la détention des trois autres, afin qu'ils ne fissent aucun mauvais coup sur les Français et sur leurs alliés. Quand il fut question de choisir lequel des quatre serait mis en liberté, ce fut à qui déférerait cet honneur à son compagnon ; ils s'offraient réciproquement cette faveur et pas un ne voulait l'accepter ; chacun paraissait vouloir courir le risque de sa vie avec ses camarades, car ils feignaient de se croire en danger parmi les Français. Enfin ils condamnèrent le plus jeune à jouir de cette liberté. Il s'embarqua donc avec le premier prisonnier pour être conduit par les Français vers ses gens qui le reçurent à bras ouvert, mais voyant son camarade retourner vers les Français, suivant la parole qu'il en avait donnée, il insista pour l'accompagner, disant qu'il ne pouvait se décider à laisser les autres Iroquois seuls en danger au milieu des Français. Tout cela était de la comédie bien jouée.

L'intention des autorités était tournée vers un projet qui eut pu rendre de bons services si les ressources en hommes et en argent eussent permis de le réaliser au complet. Il s'agissait d'établir un camp volant dont les soldats, espèce de milice volontaire, devaient tenir la campagne et poursuivre partout l'ennemi dans ses démarches et dans ses tentatives d'approcher des habitations entre Québec et Montréal. On ne fit cependant rien cette année. Les événements d'Europe durent influencer sur ce délai.

La guerre civile éclatait cette année en France entre deux partis : celui des *Frondeurs*, qui représentait la cour, et celui des *Mazarins*, qui tenait pour le cardinal premier ministre. Au milieu de cela se terminait la guerre de *trente ans*. En Allemagne, dans les Flandres, dans les Pays-Bas et en Italie, les Français remportaient des victoires sous Turenne et Condé. Les troubles de Paris et la fameuse journée des Barricades contribuent de leur côté à rendre cette année célèbre.

Revenons aux Trois-Rivières :

Le 22 juin, commencèrent à arriver les Attikamègues : mais c'est principalement au mois d'août qu'ils se firent baptiser. Le registre cite dix-sept de ces baptêmes. Dans le cours de l'année, il y en a six autres, tous algonquins.

Le 23 juin, " Noël Negabamat, avec ses gens (de Sillery), s'en alla aux Trois-Rivières avec intention de faire la guerre ; ce ne fut qu'une grotesque qui aboutit à rien, sinon à manger du pain et des pois du fort des Trois-Rivières. Les Iroquois captifs virent tout cela, et eurent bien sujet de s'en moquer." Noël et ses gens retournèrent à Québec le trois de juillet. (*Journal des J.*)

Le 3 juillet, l'un des captifs retenus aux Trois-Rivières fut libéré sous le prétexte qu'il avait affaire à Montréal pour retirer des castors qu'il disait avoir mis en dépôt entre les mains des Français. Il n'alla pas loin avant de rencontrer une troupe de ses gens qu'il savait être dans le voisinage. Sur le rapport mensonger qu'il fit de l'état des Trois-Rivières, on décida qu'il fallait agir sans retard, mais les Algonquins eurent bientôt découvert la piste de l'ennemi et, le lendemain, M. de la Potherie fit tirer le canon et sonner l'alarme. Il était temps, car, à l'heure même, quatre-vingts Iroquois attaquèrent deux Français qui gardaient du bétail. Cinq Hurons vinrent au secours des Français, et deux chaloupes armées furent envoyées du fort, mais avant leur arrivée sur le lieu du combat, un Français, M. de la Chaussée, et un Huron, Pierre Chiataeronhies, furent tués. Un autre Français, neveu de M. de la Potherie (Guy Poutrel ?), qui chassait seul non loin du fort, tomba, en même temps, au pouvoir des ennemis.

Les prisonniers Iroquois restés dans le fort croyaient que ce guet-apens serait le signal de leur supplice ; en conséquence, ils demandèrent à être baptisés avant de marcher à la mort. On eut de la peine à les rassurer. Ces misérables ne pouvaient s'expliquer la clémence des Français.

Vers le 15 juillet, Pierre Lefebvre fut enlevé par les Iroquois, ainsi que quelques Hurons. D'autres furent assommés sur place. Deux Iroquois trouvèrent la mort dans ces escarmouches.

Le 14 juillet, on vit de l'autre côté du fleuve un homme qui faisait des signaux avec une couverture. Une chaloupe partit pour aller le recevoir. C'était un jeune Huron nommé Armand, qui avait été pris l'année précédente, et qui dit qu'il venait d'échapper à une bande de cent Iroquois, qui tenaient les deux bords du fleuve à trois lieues au-dessous du fort. Cette bande avait résolu de tirer vengeance des prétendus mauvais traitements que subissaient les prisonniers. M. de la Potherie envoya à sa rencontre pour les désabuser le plus âgé des prisonniers, qui revint le soir après leur avoir fait promettre de se tenir tranquilles. Ils firent même demander des vivres qu'on se garda bien de leur envoyer. Le lendemain ils firent de nouvelles instances pour en obtenir, mais on persista à leur en refuser. Ces Iroquois approchèrent, le

17 juillet, à portée du canon du fort. Un parti de Français et de Hurons marcha contre eux. Ne se sentant pas en état de résister à cette troupe ils dirent qu'ils voulaient seulement des vivres, ce qui était faux, car assure la Relation : "On a trouvé plus de quatre-vingts sacs de blé d'Inde dans leur fort." On leur répondit que toute communication était oiseuse s'ils ne rendaient d'abord les prisonniers qu'ils avaient dans leurs villages. Ils se retirèrent fort mécontents. Tout aussitôt, il fut découvert qu'ils avaient comploté d'attirer les gens des Trois-Rivières dans une embuscade et qu'il fallait se défier plus que jamais de leurs démarches. Un exprès alla à Québec avertir le gouverneur général.

Un grand bateau était parti de Québec, le 17, pour secourir les Trois-Rivières.

Comme la situation était alarmante, la surveillance s'exerçait rigoureusement sur tous les points. Le soir du même jour eut lieu une alerte plus forte que les autres. On entendit de nombreux coups de fusils sur le fleuve et un tapage de cris, de hurlements qui dénotaient un vif combat, mais à quel sujet, quels en étaient les acteurs ? personne ne pouvait le dire. Tout-à-coup arrive un canot : on reconnaît le Père Bressani, dont la présence fut une surprise ajoutée à celle qui agitait tous les habitants.

Mettant pied à terre, il expliqua en peu de mots que la flottille huronne avec laquelle il descendait venait de livrer bataille aux Iroquois et de les défaire, non loin du fort.

Une pareille nouvelle ne pouvait être accueillie qu'avec des transports de joie et des remerciements adressés au ciel ; on s'empressa d'entrer à la chapelle et de chanter un *Te Deum*.

Voici ce qui s'était passé : Les Hurons, au nombre de deux cent cinquante hommes, conduits par cinq chefs de guerre renommés, étaient partis de leurs villages, dans soixante canots, avec le Père Bressani et trois Français, déterminés à passer, coûte que coûte, à travers les Iroquois et à se rendre à la traite des Trois-Rivières. "Ils sont bien quelquefois descendus en aussi grand nombre, mais jamais en si bon ordre," dit la Relation. Arrivés vers le soir près des Trois-Rivières, ils s'arrêtèrent, suivant leur coutume, pour se peindre et revêtir leurs habits d'apparat. C'est alors que quelques-uns de leurs canots, restés sur le fleuve, furent aperçus des Iroquois, qui cherchèrent à s'en emparer. Les Français du fort distinguaient assez difficilement ce manège et n'y comprenaient rien, car ils ignoraient la présence des Hurons ; ils s'approchèrent toutefois sur la grève aussi loin que possible, craignant toujours une feinte des Iroquois pour les attirer dans une embuscade. Les Hurons laissèrent les Iroquois venir à eux et leur livrèrent un

combat acharné dans lequel plusieurs succombèrent. Le missionnaire se jeta au milieu du feu et encouragea ses gens du geste et de la voix à se bien comporter ; nombre de prisonniers (1) restèrent aux mains des Hurons. On raconte qu'un Iroquois voyant son frère emmené captif courut vers les Trois-Rivières, pénétra dans la place sans être remarqué et alla s'asseoir tranquillement au pied de la croix plantée à la porte du fort, où on le prit. Peut-être en agit-il ainsi pour sauver son frère en se rendant agréable aux Hurons, sachant que ceux-ci avaient l'habitude de faire fléchir les genoux à leurs prisonniers en passant devant cette croix.

La victoire des Hurons délivrait les Trois-Rivières du blocus qui depuis deux mois, tenait la place privée de communications avec l'extérieur, aussi les Français et les Algonquins firent-ils aux vainqueurs une réception chaleureuse, que la présence de M. de Montmagny contribua encore à augmenter en affermissant les plus effrayés.

Les Hurons n'avaient pas tardé à vider les canots et à fouiller les campements des Iroquois, ce qui fit qu'ils amassèrent un riche butin, produit des déprédations commises dans toutes les directions par les bandes dont ils venaient de débarrasser la contrée.

Le Père Bressani descendit à Québec, où il arriva le 22.

M. de Montmagny, ne pouvant plus s'employer contre les Iroquois, s'occupa de faire régner l'union entre les peuples différents qui se trouvaient de passage aux Trois-Rivières. Il réussit assez bien, d'un autre côté, à empêcher qu'on ne tourmentât les malheureux captifs, auxquels le Père Buteux prêta aussi tous les secours en son pouvoir. Des conférences publiques furent tenues, on s'offrit des présents, on adopta maintes bonnes résolutions ; enfin la confiance et la quiétude semblèrent renaître.

XLII

Deux escouades d'Attikamègues étaient déjà venues au fort lorsque la troisième, forte de quarante canots, se montra. Quatre cents Sauvages coururent à la grève pour les saluer. De part et d'autre des coups d'arquebuse retentirent en signe de joie. Les nouveaux venus se dirigèrent droit à la chapelle pour y faire leur prière. "Ils laissaient au bord du fleuve tout leur bagage, qui ne leur était jamais volé, dit la *Relation*. Pas un seul n'avait perdu son chapelet." Ils allèrent ensuite porter au Père Buteux les

(1) La *Relation* du Père Lalemant dit une vingtaine de prisonniers ; la *Mère de l'Incarnation* dit trois cent trente ; le *Journal des jésuites* trente ou trente-cinq.

cadeaux qu'ils lui avaient préparés. On observa qu'ils se cabanèrent auprès du fort pour avoir plus facilement accès aux offices religieux et jouir de la société des Pères. " Il semble que l'innocence, bannie de la plupart des empires et des royaumes de l'univers, s'est retirée dans les grands bois où habitent les Attikamègues."

Les Pères Adrien Daran et Adrien Greslon, avec le Frère Noircler et un jeune Français du nom de Louis....., tous destinés aux missions huronnes, partirent de Québec pour les Trois-Rivières, le 24 juillet, en compagnie du Père Le Jeune et du Père Jérôme Lalemant, supérieur des jésuites. Le Père Gabriel Lalemant aussi désigné pour les mêmes missions, était déjà aux Trois-Rivières ; son nom figure au registre de la paroisse, le 22, avec celui du Père Jacques Bonin.

Le 30 juillet, tous ces missionnaires étaient réunis aux Trois-Rivières. Le nom du Père Daran s'y trouve ce jour-là ; celui du Père Greslon les 2 et 4 août, et celui du Père Jérôme Lalemant le 5—ce dernier, à l'occasion du baptême de huit Attikamègues dont " Louis... ouvrier des Pères," fut l'un des parrains.

Le Père Bressani étant de retour de Québec et la traite terminée, les Hurons (cinquante ou soixante canots) reprirent la route de leur pays, le 6 août. Avec eux s'embarquèrent les Pères Gabriel Lalemant (il subit le martyr, au printemps de l'année suivante, dans le même village que le Père de Brebeuf) Bonin, Greslon, Daran, le Frère Nicolas Noirclair, " neuf travaillants, le petit Louis... et deux autres enfants." Il est aussi fait mention d'une génisse.

Pour protéger ce convoi, M. de Montmagny accorda une petite pièce de canon et douze soldats, dont quatre à prendre à Montréal en passant. En tout vingt-six Français. Le voyage fut heureux et se termina au commencement de septembre. La plupart de ces personnes périrent, sans doute, lors du grand massacre qui eut lieu, quelques mois après, dans la région des grands lacs.

Un certain nombre de Hurons résidaient près des Trois-Rivières, depuis un an. C'était le prélude de cette lamentable émigration de leur race qui bientôt se répandit sur les Trois-Rivières et Québec, fuyant les coups des Iroquois et succombant toujours sans presque se défendre, tant son découragement était profond.

Le convoi parti des Trois-Rivières, en 1648, devait être, pendant nombre d'années, le dernier de ce genre qui se rendrait aux missions huronnes. Il en partit un ou deux en 1649, mais ils durent rebrousser chemin.

Le 9 août, M. de Montmagny et le Père Jérôme Lalemant étaient de retour à Québec. Restaient aux Trois-Rivières les Pères Buteux

et Pierre Pijart, qui y passèrent l'année. Du 3 novembre jusqu'à la fin de décembre, le nom du Père Gabriel Drullètes se voit aussi au registre.

XLIII

L'un des objets qui attiraient le plus les petites bandes iroquoises autour des Trois-Rivières, depuis deux ans, était l'appât qu'offraient les bestiaux dont cette colonie commençait à être pourvue.

La grande guerre, les fortes expéditions, les blocus, avaient naturellement un plus haut mobile : c'était de détruire les Algonquins et de ruiner le fort qui leur donnait asile.

Les petites bandes (la "petite guerre" selon l'expression du temps), lancées de tous côtés, battaient la campagne et gênaient les communications, tant par terre que sur le fleuve. Comme elles ne pouvaient à la fois exécuter ce plan et vivre de chasse en s'enfonçant dans les bois, elles se ravitaillaient autant que possible dans les habitations françaises.

Les terres des Trois-Rivières, excellent endroit pour l'élevage, avaient été reconnues comme telles par les premiers missionnaires et colons ; elles furent longtemps "la Sologne du Canada" ainsi que s'exprime un gouverneur français.

Québec tenait ses bestiaux quelque part vers le cap Tourmente et à Beauport, où le groupe de population blanche était considérable. Aux Trois-Rivières, le voisinage immédiat de la place très exposé, servait de pâturage. La première mention de bestiaux (bœufs) envoyés de Québec aux Trois-Rivières, et des Trois-Rivières au pays des Hurons (veaux), est de 1646. Cette année-là, une vache était évaluée à soixante-quinze francs ; comme l'argent n'était guère abondant au Canada, on l'échangeait pour six peaux de castors. En 1649, le prix du castor tomba de moitié. Le premier cheval fut importé de France en 1647.

Vers 1655, on parle encore dans certains contrats de paiements qui se feront en lard à l'arrivée des prochains vaisseaux de France, mais cela ne saurait prouver, comme on a voulu le faire croire, que nous dépendions de l'Europe pour subsister. Il est patent, au contraire, que jamais colons n'ont aussi vite et aussi bien réussi à se nourrir et à se vêtir par leur propre industrie que les Canadiens. A peine débarqués ici, pour ainsi dire, ils se suffisaient à eux-mêmes. Ce qui leur a manqué c'est de la protection contre l'Iroquois, voilà tout. Du moment où cet ennemi fut supprimé, on les vit atteindre promptement un degré de prospérité inouï.

La pièce suivante montre l'importance que les Trifluviens atta-

chaient, dès 1648, à la question des bestiaux,—c'est l'acte qui leur accorde le premier terrain affecté à une commune ou lieu de pâturage commun :

“ Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre de Jérusalem, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en toute l'étendue du grand fleuve Saint-Laurent de la Nouvelle-France, rivières et lacs y descendant et lieux qui en dépendent, déclarons que les terres bornées ainsi qu'il s'ensuit seront désormais et à perpétuité communes aux habitants des Trois-Rivières, pour servir de pâturage à leur bétail selon les conditions ci-dessous spécifiées, savoir :

“ Les terres bornées du côté du sud-est par le chemin qui est sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent ; du côté du nord-ouest par une ligne qui court nord-est sud-est, qui part d'une borne que nous avons fait placer pour séparer les terres qui doivent être communes aux habitants des Trois-Rivières de celles (1) du sieur de la Potherie ;—du côté du nord-est par une ligne qui court nord-ouest sud-est, qui part d'une borne qui sépare lesdites terres de la commune de celles où sont situées les maisons (2) de Gaspard Boucher et Urbain Baudry, dit la Marche, (3) et celles où sont logés pour le présent les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus (4), jardins, lieux en dépendant, laquelle borne est la même qui sépare lesdites terres de la commune de celles (5) du sieur de la Potherie ;—et du côté du sud-ouest par une ligne qui court nord-ouest sud-est, qui sépare les terres (6) appartenantes auxdits Révérends Pères de la Compagnie de Jésus dans lesdites terres communes aux habitants desdites Trois-Rivières ;

“ Et ce, à condition que lesdits habitants des Trois-Rivières feront abattre les arbres compris dans lesdites bornes le plus tôt que faire se pourra, afin que l'herbe puisse croître dans l'étendue des dites terres et que les Sauvages ennemis ne puissent approcher à couvert du fort et des maisons situées proche d'icelui,—et que nul habitant ne pourra mettre plus de six bêtes à cornes, petites ou grandes, au choix d'un chacun, dans lesdites terres pour y pâturer :

(1) Le petit fief situé au nord-ouest de la commune, le long du grand coteau et dont il a été parlé en 1646.

(2) A peu près où est la rue Saint-Antoine.

(3) Bandry était le gendre de Boucher.

(4) Entre les rues Craig, Notre-Dame, Saint-Antoine et du Platon aujourd'hui ? C'est là qu'était la briqueterie des Jésuites mentionnée en 1637.

(5) En effet, une ligne qui part de la rue Saint-Antoine, courant nord-ouest sud-est, frappe le flanc sud du grand coteau et sépare ainsi le fief de M. de la Potherie du fief des Jésuites dit “du coteau Saint-Louis” lequel embrasse la descente de ce coteau et s'étend sur la haute-ville entre les rues des Forges, Bonaventure et Notre-Dame.

(6) Du côté de la Banlieue.

“ Et pour ce, le Révérend Père Jérôme Lallemand, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus de la Nouvelle-France, et les sieurs Jacques Hertel et Jean Godefroid, nous ont cédé chacun un arpent et demi de terre le long du chemin qui est sur le bord du fleuve Saint-Laurent, sur la profondeur comprise dans lesdites bornes ;

“ Pour servir de souvenir, nous déclarons que les dits Révérends Pères de la Compagnie de Jésus ou leur procureur aux Trois-Rivières, comme aussi lesdits sieurs Jacques Hertel et Jean Godfroy, pourront mettre dans ladite commune chacun le double du bétail pour pâturer. Nous permettons aux autres habitants d’y mettre douze (1) bêtes, petites ou grandes, ainsi que bon leur semblera. Et d’autant que les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus méritent plus grande considération nous déclarons que (outre ?) tout ce qui leur a été donné par la présente déclaration, ils pourront mettre encore six bêtes de plus pour pâturer dans ladite commune.

“ Le tout sans préjudice des droits des seigneurs (2) de ce pays, qui auront droit d’y mettre pâturer des bêtes selon la coutume.

“ Fait au fort Saint-Louis de Québec, le quinzième jour d’août mil-six-cent-quarante-huit.”

(Signé)

C. HUALT DE MONTMAGNY.

Les jésuites, Hertel et Godefroy donnant chacun un arpent et demi, cela présentait un front de quatre arpents et demi sur le chemin du bord du fleuve.

La profondeur de cette commune se trouvait être de vingt-cinq arpents, puisqu’elle tenait d’un bout à la terre de la Potherie et de l’autre au chemin le long du fleuve, ou rue Notre-Dame, comme il vient d’être dit.

A cette époque, les eaux du fleuve ne débordaient pas au printemps sur les terres de la banlieue et de la commune. Le déboisement n’avait rien changé à l’œuvre de la nature. Ces endroits étaient plantés d’arbres de haute futaie qui en faisaient un immense bocage très-estimé des voyageurs. Cinq ou six rivières les coupaient agréablement et l’on pouvait voguer sur leurs eaux, car, égoutant un territoire vaste élevé au nord, ces décharges n’étaient jamais à sec. Il y avait là des établissements de castors dont les traces ont été retrouvées à diverses reprises depuis quelques

(1) Un peu plus haut il dit six.

(2) La Compagnie de la Nouvelle-France.

années. La chasse y abondait ainsi que sur la grève du fleuve. On aurait trouvé difficilement un lieu plus favorable pour s'y cacher et dresser des embuscades, aussi les Iroquois savaient-ils l'utiliser à tout moment.

La commune devait être un endroit sain. Depuis lors on a vu le lac Saint-Pierre, gonflé subitement des masses d'eau que la fonte des neiges sur les terres déboisées lui jette toutes à la fois, se déverser périodiquement sur la banlieue et la commune, reprenant par là possession de son ancien lit.

La haute-ville fut d'abord peu salubre. Les marais que formaient les bas-fonds de l'ancienne rivière et la coulée ou ravin large qui courait entre la rue Saint-Pierre, le monticule où est la prison et la rue Saint-Joseph, étaient des causes continuelles de fièvres endémiques. Tant que ces lieux n'ont pas été desséchés (c'est-à-dire jusqu'au siècle passé), les Trifluviens ont été sujet à ces maladies, et les femmes principalement aux goîtres ou grosses-gorges, comme cela s'observe ailleurs dans les contrées marécageuses.

Les habitations qui se sont faites en grand nombre dans la commune depuis dix ans, pourraient être sujettes à ces inconvénients, car l'endroit est devenu humide par les crues du fleuve, tandis que la partie saine des Trois-Rivières est aujourd'hui le plateau de la haute-ville. L'ancien ordre de choses est interverti complètement, on le voit.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer)

MALADIES CONTAGIEUSES.

*Conférences faites devant l'Union catholique de Montréal
par G. O. Beaudry, M.D.*

(Suite)

Je ne ferai que mentionner la suette miliaire. “ C'est une fièvre éruptive contagieuse, dit P. Rayer, et elle se propage à la manière de la rougeole et de la scarlatine.”

La troisième espèce de maladies miasmatiques sont les maladies accidentellement épidémiques et par conséquent accidentellement miasmatiques. Cette espèce ne correspond à aucune maladie inoculable. On peut y faire entrer la bronchite épidémique ou la grippe, la méningite cérébro-spinale, les érysipèles, la dysenterie, les affections pseudo-membraneuses, comme la diphthérie et le croup : certaines affections gangréneuses, la coqueluche.

Je ne m'arrêterai pas à démontrer comment ces maladies sont contagieuses. Qu'il suffise de dire ici : chaque fois que vous en rencontrerez, faites attention. J'aimerais cependant à vous prémunir contre les dangers de contagion de la diphthérie. “ Sans douter de l'existence d'une cause matérielle spéciale, dit Hartshorne, cause appréciée seulement par ses effets, nous pouvons dire que cette maladie est épidémique ou endémique, avec une tendance particulière à une localisation limitée. Elle agit avec intensité dans les centres resserrés, comme un petit village, une école encombrée, une nombreuse famille, y produisant souvent une perte terrible en proportion du nombre affecté ; c'est une espèce de peste domestique.

“ La diphthérie peut-elle être transmise par contagion ? Je suis porté à croire que oui, quoiqu'elle n'emploie pas toujours ce mode de propagation dans ses migrations épidémiques.”

“ Cette maladie est contagieuse, dit Bouchut, non à la manière des

maladies virulentes inoculables, mais comme les maladies miasmiques dont le germe aérien pénètre dans le corps par la respiration. L'enfant la reçoit ainsi de son frère, et quelquefois aussi la mère de ses enfants dans les soins qu'elle leur donne. Elle n'a pu cependant être inoculée. C'est une maladie infectueuse et contagieuse."

La seconde classe de maladies susceptibles de se transmettre par la contagion sont les maladies virulentes.

On peut diviser ces maladies en plusieurs espèces : d'abord celles qui sont originaires de l'homme ; puis, celles qui sont originaires des animaux ; enfin les maladies virulentes communes ou originaires de l'homme ou des animaux.

Les maladies virulentes de la première espèce se subdivisent en celles qui sont transmissibles à certains animaux, c'est la variole, dont je ne parlerai plus ; et celles qui ne sont pas transmissibles aux animaux. Ce sont la syphilis, la rougeole, la scarlatine et la pourriture d'hôpital.

Revenir sur les dangers de contagion de la rougeole et de la scarlatine, me paraît inutile. Je ne m'occuperai pas non plus de la pourriture d'hôpital. Quant à la syphilis, je crois que ce n'est pas ici le temps et le lieu d'en démontrer les dangers. C'est surtout de cette maladie dont il faut dire qu'il est nécessaire de ne pas s'exposer aux chances d'en subir les effets, et de fuir avec le soin le plus particulier toutes les occasions qui pourraient la faire contracter. Une fois le mal fait, il est presque irréparable.

La seconde espèce se subdivise en celles qui sont transmissibles à d'autres espèces et qui comprennent la rage et les maladies aphteuses des vaches ; celles qui sont transmissibles à l'homme, qui renferment le cow pox, la rage, la morve, le farcin, la pustule maligne, et les eaux aux jambes, (maladie éruptive caractérisée par des pustules qui se manifestent principalement aux pieds, c'est une affection générale semblable au cow pox : le pus de cette maladie inoculé aux vaches produit chez elles le cow pox) ; et celles qui ne sont pas transmissibles à l'homme, qui sont la clavelée, le typhus du gros bétail, et les maladies aphteuses. Le virus de la rage fait partie de la salive de l'animal enragé. La communication de la rage à l'homme exige deux conditions : d'abord l'existence de la rage chez un animal, et spécialement chez un carnivore ; puis l'insertion du liquide virulent sous l'épiderme de la peau ou l'épithélium d'une muqueuse. Le simple dépôt de la bave rabique sur ces membranes intactes ne paraît pas susceptible de communiquer la maladie. Il est de plus douteux qu'une morsure d'un homme enragé puisse inoculer la maladie à un autre individu. C'est du cow pox

que provient le vaccin, ce puissant préservatif de la variole. Je ne veux que constater ce fait, il est inutile d'y insister : tout le monde en reconnaît la bienfaisante efficacité. Ce sont le farcin et la morve que les Anglais connaissent sous le nom de *glanders*. C'est une maladie virulente et contagieuse, particulière aux mammifères monodactyles, comme le cheval. La morve est contagieuse, non-seulement la forme aiguë, mais aussi la forme chronique.

La troisième espèce de maladies virulentes communes ou originaires de l'homme ou des animaux comprend les maladies charbonneuses. Il est bon de faire ici une distinction du charbon spontané ou symptomatique et de la pustule maligne, ou le charbon inoculé : c'est que, dans le charbon, les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, qui, dans la pustule maligne, est non-seulement le premier symptôme apparent, mais encore celui d'où dépend le développement de tous les autres. Les maladies charbonneuses sont d'une très-grande virulence. Le simple contact du pus provenant d'une affection charbonneuse, sur la peau ou sur une membrane muqueuse, est susceptible d'inoculer la maladie. Si ces membranes sont dépouillées de leur épiderme, l'inoculation est plus certaine et plus grave. On a vu la pustule maligne produite par la piqûre de mouches qui venaient de sucer le sang d'un animal charbonné. Ce sont là, les principales maladies qui peuvent facilement se contracter.

Quels sont les moyens d'échapper aux dangers de la contagion ?

La première règle à suivre dans la prévention des maladies, c'est de ne pas s'exposer à leurs miasmes, c'est de mettre de côté la curiosité qui porte à visiter un malade pour voir ce qu'il a. Dans ces circonstances, que chacun laisse ce triste devoir à ceux que la nécessité oblige à exposer leur vie pour la guérison des autres.

Les règles relatives à la prévention des maladies miasmatiques sont de deux ordres. Les unes concernent les individus isolés pris à part, les autres regardent les individus pris collectivement.

Pour les individus considérés isolément et habitant une ville où règne une maladie miasmatique, les règles varient suivant l'espèce de maladie. Si elle est de la nature de celles dans lesquelles le contact, le voisinage immédiat de l'individu malade favorise l'action et l'absorption des miasmes par l'individu sain, comme la variole, la rougeole, la scarlatine, la peste, le typhus et la fièvrejaune, la première règle à suivre pour les individus qui n'ont aucun soin à donner aux malades, et qu'aucun lien de famille ou d'amitié n'y attache, est d'éviter le plus complètement possible leur contact, afin d'éloigner les chances d'absorption miasmatique. Puis, il faut isoler les malades, ventiler et désinfecter leur linge et leurs appartements.

Quant au choléra, la fièvre typhoïde, et les maladies accidentellement miasmatiques, les individus exposés à leur influence doivent observer scrupuleusement les règles d'une hygiène sévère, tout en se rapprochant le plus possible du genre de vie qui leur est habituel. Ainsi, on évitera les variations de température. On aura recours à une alimentation saine, médiocrement abondante, mais suffisante, légèrement tonique ; on évitera avec le plus grand soin les excès de table, et tout exercice, toute occupation trop violente. On tâchera d'éloigner, enfin, les préoccupations morales trop pénibles, la crainte trop vive de l'épidémie. Pour résumer, on sera modéré en tout, on mènera une vie douce, calme et tranquille.

Quant aux maladies virulentes, les règles relatives à la prévention de ces maladies, c'est de ne pas s'exposer aux chances de subir leurs effets. Si la contagion a déjà eu lieu, la première règle de prudence à adopter, c'est de mander un médecin expérimenté qui emploiera les moyens nécessaires pour détruire l'action de ces virus.

Telles sont les règles générales que fournit la science pour nous prémunir contre ces maladies, règles qui peuvent se réduire à celles-ci : séquestration, ventilation, précautions hygiéniques et désinfectants.

Cependant, il est quelques mesures particulières préventives que je crois bon d'exposer.

Au sujet du choléra, il suffit d'un seul principe : c'est de tenir l'économie au pair, c'est-à-dire, ni au-dessus ni au-dessous du niveau habituel d'excitation. Pour obtenir ce but, on exige la régularité de vie dans le travail, le régime, les émotions morales, et dans toutes les circonstances. On croit prévenir le fléau en vivant de riz et d'eau de riz, en évitant les fruits et les végétaux ; d'autres croient qu'une stimulation alcoolique constante est favorable ; ce sont là des erreurs. Les ivrognes, suivant tous les médecins, sont les plus susceptibles de cette maladie et les premiers à en mourir. La tempérance en toute chose est essentielle à la sûreté personnelle durant une épidémie quelconque.

Quant à la peste, je me contenterai de signaler ce que Grisolle dit de la prévention de cette maladie pour les médecins. " Il n'y a aucun moyen préservatif pour le médecin qui est appelé à soigner les individus atteints de la peste. Toute la prophylaxie consistera à suivre une bonne hygiène, à changer fréquemment de linge, à se baigner souvent, et après chaque visite à faire des lotions vinaigrées sur toutes les parties du corps qui sont habituellement découvertes."

Le seul moyen de se préserver de la fièvre jaune, c'est de fuir les foyers d'infection et d'aller habiter des lieux salubres, élevés et bien

ventilés. Les personnes, qui par état et par devoir sont obligées de vivre dans le centre de l'épidémie, ne devront point s'écarter des règles d'une bonne hygiène.

Une ventilation parfaite est le seul moyen préventif sûr contre la production du typhus, et ceci est capable presque de désarmer la contagion.

Il n'y a, quant à présent, d'autre méthode préventive de la variole à mettre en usage que la vaccine. Mais, lorsque cette maladie sévit dans quelque famille, les mesures à adopter pour en limiter le progrès, sont l'isolement, les désinfectants, les bains et les lotions, enfin la ventilation.

Lorsqu'une rougeole maligne éclate dans une famille ou un pensionnat, il faut se hâter de séquestrer les individus malades. Si l'épidémie est bénigne, peut-être convient-il de laisser les enfants communiquer librement entre eux, afin de les mettre à l'abri pour l'avenir d'une contagion plus grave.

Le traitement prophylactique de la scarlatine a pour but de prévenir le développement de cette maladie dans le cas d'épidémie. On y réussit à l'aide de la belladone administrée à l'intérieur. C'est là un des faits les plus curieux de la thérapeutique moderne. Un second moyen efficace de prévention, c'est l'isolement des enfants affectés.

Dans une épidémie de suette miliaire, l'isolement serait utile s'il était toujours praticable ; les avantages des émigrations momentanées sont incontestables.

" Partez promptement, allez loin, et ne revenez que le plus tard possible," telle est la prophylaxie de la diphthérie, et tel est le conseil qu'il faut donner aux personnes qui, libres de leurs pas, veulent échapper aux atteintes de cette cruelle maladie. C'est aussi l'avis que le médecin doit toujours donner quand, soignant dans une famille un enfant atteint, cet enfant a près de lui ses frères et ses sœurs en bonne santé.

Les règles relatives à la prévention des maladies miasmatiques et virulentes, qui regardent les individus pris collectivement, concernent les communautés, les municipalités et les gouvernements.

Je ne puis qu'effleurer ce sujet qui, pour être convenablement traité, requerrait des volumes. Je m'efforcerai, par conséquent, d'être aussi concis et en même temps aussi lucide que possible.

Sous le nom de communautés, j'entends ici toute agglomération d'individus demeurant dans un même local. Ceci comprend les familles, les hôpitaux, les écoles, les collèges, les couvents, les manufactures, les casernes, les prisons. Or, si une maladie contagieuse se déclare dans une communauté, il incombe à l'autorité

compétente certains devoirs qu'elle ne peut négliger sans forfaire à ses obligations. En effet, si l'autorité a droit au respect, à l'obéissance et à la soumission de la part de ses subordonnés, elle doit remplir, en revanche, des devoirs et des obligations souvent de la plus haute importance pour sauvegarder leurs intérêts. Si l'autorité néglige de remplir ces devoirs, elle en est responsable devant Dieu et devant les hommes.

Il faut remarquer ici que les demi-mesures pour la prévention des maladies ne donnent pas des demi-résultats, mais n'en donnent aucun. En sorte que, dans ces circonstances, il faut exécuter ce qui est commandé, et tel qu'ordonné.

Quelques-unes des mesures que je vais indiquer pour prévenir l'extension et la propagation des maladies contagieuses pourront paraître rigoureuses ; mais, en vue des dangers immenses de ces affections, les autorités ne sauraient adopter des règlements assez énergiques pour empêcher la contagion.

Examinons d'abord les moyens que doivent adopter les chefs de communautés pour soustraire leurs subordonnés aux dangers de ces maladies.

En temps de choléra, les plus grands soins seront apportés pour la propreté, la ventilation et l'eau qu'on soumettra toujours à l'ébullition avant d'être affectée à l'usage, il en est de même du lait. Les personnes qui éprouveront les premiers symptômes de la diarrhée s'adresseront à l'homme de l'art qui déterminera ce qu'il faudra faire. Dans les communautés, il faut faire des visites quotidiennes pour en surveiller l'état sanitaire, et, en cas de diarrhées, agir en conséquence. Les fosses d'aisances, les garde-robes, les déjections des malades, en un mot tout ce qui a été en contact médiat ou immédiat avec eux devra être désinfecté avec le plus grand soin. Les autorités des maisons d'éducation comprendront qu'à elles aussi incombe le devoir de fermer ces institutions pendant une épidémie, le fléau dévastant d'autant plus qu'il y a agglomération de personnes.

Le système d'isolement a souvent donné de bons résultats pour la prévention de la peste dans les localités et les maisons particulières. Aussi pour arrêter la propagation de ce fléau, faut-il que chaque individu sain ou malade soit consigné dans son habitation pendant un certain temps, laissant à l'autorité le soin de pourvoir à la subsistance de chacun. Il est en outre nécessaire d'user de moyens de désinfection énergiques pour détruire et annihiler tout germe de contagion. Les ablutions fréquentes, les bains, et la ventilation des appartements sont aussi d'excellents moyens pré-servatifs.

Comme dans toutes les épidémies de maladies contagieuses, les premiers cas de typhus doivent être surveillés et isolés, si c'est possible, en plaçant les malades, préalablement nettoyés et lavés, dans des salles particulières d'hôpital ; quant à leurs habits et leurs effets, il faut les désinfecter au moyen d'air chaud et de vapeurs d'acide sulphureux. Avant de quitter l'hôpital, le malade doit être baigné de nouveau et ses effets désinfectés.

Si le malade doit être soigné chez lui, il est de la plus grande nécessité d'empêcher les visites inutiles. Il est bon de tenir les fenêtres ouvertes dans les chambres des malades, même pendant les froids de l'hiver. Enfin, il faut faire une attention toute particulière à la propreté, tant du lit et du corps que des déjections des malades. Souvent une bonne ventilation des maisons où étaient des typhiques a suffi pour désarmer la contagion.

Lorsque la fièvre typhoïde éclate dans une communauté, le point le plus essentiel consiste à désinfecter les déjections du malade, ainsi que le linge qui aurait été à son usage. Il n'est pas nécessaire d'isoler le malade comme dans les cas de variole. Les désinfectants sont les meilleurs préventifs. Il est d'une importance majeure de ne se servir que d'eau bien pure, et si on a quelque doute sur la qualité de celle qu'on emploie il faut la purifier par l'ébullition.

G. O. BEAUDRY.

(A continuer)

FRUITS DE L'ÉDUCATION LAÏQUE

(Traduit, par A. de B., d'un livre de l'Hon. Zacharie Montgomery, membre du Barreau de San Francisco, Californie.)

Précédant l'extrait du livre de M. Z. Montgomery, quelques lignes nous paraissent utiles pour expliquer—la chose étant mal comprise par beaucoup de laïques—ce qu'on entend aujourd'hui par *Education laïque* ou *Secular Education* selon le système établi aux Etats Unis, système que le libéralisme s'efforce de généraliser sur l'un et l'autre continent.

“ Ni protestante ni catholique, ni hétérodoxe ni orthodoxe, ni chrétienne ni païenne, telle doit être une éducation laïque (*secular*),” dit le Rd. Dr Spear dans un écrit intitulé : *Religion and the State*.

Conformément à ce programme adopté par les promoteurs de l'éducation laïque (*secular*) dans tous les pays, rien de ce qui concerne Dieu, en quoi que ce soit, ne doit être un sujet d'étude ou d'instruction ; toutes les fois que le nom de Dieu se présente par accident ou nécessité, les maîtres doivent éviter de répondre aux questions que les élèves pourraient leur adresser. Les maîtres sont donc obligés à ne pas parler de Dieu, même pour le nier ; et les conjectures des païens sur l'immortalité de l'âme sont exclues tout comme les vérités révélées. Il est surtout interdit de parler de ces vérités, de Jésus-Christ, Dieu fait Homme, de sa doctrine et de sa loi.

Cependant les promoteurs de l'éducation laïque (*secular*) admettent, en général, qu'une sorte quelconque d'enseignement moral doit être donné dans les écoles publiques. Les plus chauds partisans du laïcisme complet reconnaissent, eux aussi, la nécessité d'un enseignement moral quelconque dans l'intérêt de l'Etat et, peut-être, dans l'intérêt de la famille. Toutefois, les premiers et les derniers s'efforcent d'établir une distinction entre la morale et la religion,

comme s'il n'y avait pas *union* nécessaire entre l'une et l'autre. Ainsi le Rd. Dr Spear, dans l'écrit déjà cité, dit : " La morale dans le sens le plus large est un développement spontané de la nature humaine et des relations humaines. Faute d'une meilleure expression, appelons *morale laïque* (*secular*) la morale qui repose sur les enseignements naturels de la conscience, et qui a sa sphère immédiate dans les relations et les actualités de la vie présente."

Or l'enseignement *moral*, toléré dans l'éducation laïque, faisant procéder la morale du développement spontané de la nature humaine et des enseignements naturels de la conscience, hors de toute loi divine, il s'ensuit que chaque individu est moral ou ne l'est pas selon que sa nature se développe ou ne se développe pas spontanément ; que, dans tous les cas, chaque individu est le propre législateur de sa morale, d'après les enseignements naturels de sa conscience. Mais comme il ne peut y avoir d'autre morale que celle qui repose sur la loi de Dieu, il est évident que la conscience, abandonnée à ses enseignements naturels, sans l'assistance divine et sans la lumière de la foi, aboutit à quelque chose qu'aucun homme sensé ne peut décorer du titre de *morale*. Aussi peut-on dire avec raison que tout enfant " éduqué " hors de la loi de Dieu, c'est-à-dire hors de la morale, est un enfant perdu, perdu pour lui-même, perdu pour la société, perdu pour l'éternité. Ceux qui rejettent la loi chrétienne, ensemble les vérités qui en découlent, peuvent bien être des *athées*, ils ne seront jamais même des *moralistes* païens ; car si les païens avaient *une sorte de morale quelconque* ce n'était qu'en raison de leur croyance religieuse.

Education sans Dieu, écoles publiques sans Dieu, voilà donc ce que le libéralisme entend par *Education laïque* ou *Secular Education*. M. L. Montgomery va nous montrer quels ont été les résultats de cette éducation aux Etats Unis et quel est l'avenir qui attend la grande République. Devant ces résultats désastreux, tout homme vraiment chrétien doit supplier Dieu pour que, dans sa divine miséricorde, il préserve les enfants du peuple de passer sous " la meule du moulin à mort morale," qui a nom *Education laïque* ou *Secular Education*.

Donnons maintenant la parole à M. Z. Montgomery :

" Si le lecteur veut nous suivre seulement pendant quelques pages, nous promettons de lui démontrer par des faits incontestables et par des chiffres tirés de sources qui ne seront pas et ne peuvent être suspectées, que la calamité, au sujet de laquelle nous nous efforçons de sonner l'alarme au milieu de nos concitoyens, est bien plus étendue et bien plus terrible dans ses conséquences que

n'importe quel incendie ayant jamais dévasté une ville. Nous promettons de prouver que notre système tant vanté d'*écoles publiques* de la Nouvelle Angleterre, tel qu'il est maintenant établi par la loi sur toute la longueur et toute la largeur de la République américaine, est une source pestilentielle qui abonde en germes de misère humaine et de mort morale. Mais, dira le lecteur, comment est-il possible que cela soit vrai ? Peut-on nier qu'un peuple instruit soit plus moral et plus vertueux, plus content et plus heureux, et plus obéissant aux lois qu'un peuple ignorant ; s'il en est ainsi comment peut-on accuser un système d'éducation qui bannit presque entièrement l'ignorance (*illiteracy*), d'être la source de tant de maux pour ceux qui sont soumis à son influence ? De même que ces questions sont franches, de même nous y répondrons avec franchise. Il est très vrai que *l'ignorance est la mère du vice*. Il est également vrai qu'un peuple instruit, s'il est instruit *comme il faut*, est *plus moral, plus vertueux, plus content, plus heureux et plus obéissant aux lois* qu'un peuple ignorant.

“Jusqu'à présent, nous pensons qu'il ne peut y avoir de différence d'opinion entre le plus obstiné défenseur du système d'*écoles publiques* de la Nouvelle Angleterre et nous-même.

“Maintenant, ne perdant jamais de vue ce point de départ commun, à savoir qu'un peuple instruit *comme il faut* est *plus moral, plus vertueux, plus content, plus heureux, plus obéissant aux lois* qu'un peuple ignorant, supposé qu'on trouve quelque part, vivant côte à côte, deux sociétés, dont l'une est presque entièrement composée de membres instruits, tandis que l'autre est, en majorité, composée de gens illettrés ; supposé, en outre, que, parmi les membres réputés instruits, on trouve, en proportion du nombre de la population, 6 criminels contre 1 seul dans la société la plus illettrée ; supposé que, dans la première, il y a 2 pauvres contre 1 seul dans la société la plus illettrée ; supposé que, dans la première, il y a 2 aliénés contre 1 seul dans la société la plus illettrée ; supposé que, dans la première, l'état des décès donne 4 suicides contre 1 seul dans la société la plus illettrée, et supposé que, dans la première, cet état donne 4 décès causés par le dérèglement des passions contre 1 seul dans la société la plus illettrée, à quelle conclusion arrivera-t-on à l'égard de *cette sorte d'éducation* ?

“Conformément à la proposition que nous avons énoncée il n'y a qu'un moment, à savoir qu'un peuple instruit *comme il faut* est *plus moral, plus vertueux, plus content, plus heureux, plus obéissant aux lois* qu'un peuple ignorant, ne sera-t-on pas forcé de conclure qu'il doit y avoir quelque chose de vicieux, de *terriblement*,

radicalement vicieux dans un système d'éducation beaucoup plus malfaisant par ses résultats que l'ignorance elle-même.

“ Mais à ce point, le lecteur nous demandera, peut-être, comme il en a le droit, quel rapport le cas que vous supposez a-t-il avec la question en débat ? Un peu de patience, cher lecteur, et vous verrez ce rapport.

“ Pour exemple d'une société instruite, prenons la population blanche indigène des six Etats de la Nouvelle Angleterre : Massachusetts, Maine, New Hampshire, Vermont, Connecticut, Rhode Island, et pour exemple d'une société illettrée prenons la population blanche indigène des six Etats suivants : Virginie, Maryland, Delaware, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud. Il faut remarquer que les Etats plus haut nommés sont ou partie des treize Etats primitifs, ou parties découpées dans ces Etats.

“ Ces deux sociétés ont commencé la carrière de leur existence à peu près en même temps ; l'une et l'autre ont été formées en majorité d'individus venant de la même région de l'Europe, parlant la même langue, ayant vécu sous les mêmes lois, ayant les mêmes mœurs et les mêmes usages ; professant la même religion chrétienne presque tous (en dehors du petit Maryland) étant protestants et ayant apporté comme leur guide religieux la même Bible et jusqu'à la même traduction de cette Bible.

“ Il y eut cependant à l'origine, un point important sur lequel ces deux sociétés différèrent profondément, comme nous allons le voir.

“ Il y a plus de deux cents ans, a été incorporé dans la législation du Massachusetts le principe que la *population entière doit être instruite jusqu'à un certain degré aux frais du public, indépendamment de toutes distinctions sociales.*” (*The Daily Public Schools, 1866.*)

“ Encore, “ dans le Massachusetts, par statut, en 1647, chaque ville (*town*) comprenant cinquante chefs de famille fut obligée à entretenir une école pour apprendre aux enfants la lecture et l'écriture, et chaque ville de cent familles à entretenir une école de grammaire afin de préparer les enfants pour le collège. Les écoles publiques du Massachusetts ont été entretenues jusqu'à ce jour au moyen d'une taxe directe ou de souscriptions personnelles, et nulle part, dans une population de nombre égal, l'instruction élémentaire n'a été plus universellement répandue.” (*Kent, 2e Comm.*)

“ Le système obligatoire d'entretenir les écoles primaires et de grammaire dans chaque ville, existe jusqu'à ce jour dans le Massachusetts, et est exécutoire par voie judiciaire.” (*Commonwealth vs. Inhabitants of Dedham.*)

“ Très peu de temps après la colonisation, un système d'éducation semblable a été adopté dans tous les autres Etats de la Nouvelle-

Angleterre, c'est de là que ce système paraît avoir reçu le nom de "Système de la Nouvelle Angleterre." Le chancelier Kent dit : " Dans la Nouvelle Angleterre, c'est un principe fixe et invariable, admis dès la fondation des colonies, qu'il est du droit et du devoir du gouvernement de pourvoir, au moyen d'une taxe juste et équitable, à l'éducation de la jeunesse entière dans les éléments de l'instruction." (*Kent, 2e Comm.*)

" Les six Etats que nous avons nommés, comprenant ce que nous avons convenu d'appeler la société illettrée, ont au contraire, résisté au système de la Nouvelle Angleterre jusqu'à une date très récente.

" La Virginie, qui occupe dans cette dernière société à peu près le même rang que le Massachusetts dans la première, d'après le *Lippincott's Gazetteer of the World*, publié en 1865, " n'avait pas à cette époque de système général d'écoles publiques, mais subvenait à l'instruction des pauvres."

" Ainsi les deux sociétés, l'une *avec* son système d'écoles publiques de la Nouvelle Angleterre, l'autre *sans* ce système, ont marché, côte à côte, pendant environ deux cents ans, jusqu'en 1860, époque à laquelle fut fait le huitième recensement décennal de la population des Etats Unis.

" A cette date (1860), le Massachusetts et les cinq autres Etats de la Nouvelle Angleterre comptaient ensemble, 2,665,945 habitants de race blanche indigènes, et sur ce nombre 8,543 adultes seulement ne savaient ni lire ni écrire, tandis que la Virginie et les cinq autres Etats comptaient, ensemble, 3,181,966 habitants de race blanche indigènes, sur lesquels 262,802 adultes ne savaient ni lire ni écrire. Ainsi dans les six Etats de la Nouvelle Angleterre, la proportion des blancs indigènes illettrés était seulement de 1 sur 312, tandis que dans la Virginie et les cinq autres Etats on comptait 1 illettré sur 12 habitants.

" Mais quel est le chiffre des crimes ? Le Massachusetts et les cinq autres Etats, sur leur population excédant un peu deux millions et demi, avaient, le 1er juin 1860, exactement 2,459 criminels en prison, tandis que la Virginie et les cinq autres Etats comparativement illettrés, avec une population blanche indigène excédant trois millions, n'avaient que 477 criminels. C'est-à-dire que les Etats soumis au système d'éducation de la Nouvelle Angleterre avaient 1 criminel de race blanche indigène sur 1,084 habitants de race blanche indigènes, tandis que les Etats qui avaient généralement repoussé ce système n'avaient que 1 prisonnier de race blanche indigène sur 6,670, soit une disproportion de plus de 6 criminels dans la Nouvelle Angleterre contre 1 dans les autres

Etats. Les chiffres du recensement prouvent encore qu'il y avait, parmi les indigènes instruits d'après le système de la Nouvelle Angleterre, 1 pauvre sur 178 individus, tandis qu'il n'y avait que 1 pauvre sur 345 individus parmi ceux qui s'étaient arrangés pour vivre sans le luxe du système.

“ La Nouvelle Angleterre comptait 1 suicidé par chaque groupe de 13,285 individus de la population totale, tandis que la Virginie et les cinq autres Etats n'avaient que 1 suicidé par chaque groupe de 56,584 individus ; et des victimes des passions déréglées, la Nouvelle Angleterre en comptait 1 par fraction de 84,737 individus, tandis que ses voisins, qui n'avaient jamais joui des avantages de son système d'éducation, n'avaient que 1 victime de ce genre par fraction de 128,729 individus. Nous n'avons pas sous les yeux le chiffre des aliénés dans les divers Etats pour 1860 ; nous empruntons les chiffres fournis par le *Census Marchal* dans son rapport pour 1870, desquels il appert que le système de la Nouvelle Angleterre a produit (individus nés et vivants dans leurs Etats respectifs) 1 aliéné sur 800 habitants indigènes, tandis que l'exclusion du système a donné 1 aliéné sur 1,682 habitants indigènes.

.....
 “ Un fait remarquable, que constate les chiffres ci-dessus, c'est que dans l'Etat du Massachusetts, qui réclame l'honneur d'avoir fondé le système d'éducation de la Nouvelle Angleterre, lorsqu'il y avait un nombre proportionnel d'adultes indigènes illettrés de beaucoup inférieur au nombre des illettrés dans tout autre Etat, même dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, il y avait en même temps dans le Massachusetts, disons-nous, le plus grand nombre proportionnel de criminels de race blanche indigènes, cette proportion étant de 1 criminel par chaque groupe de 649 indigènes de race blanche.

“ L'Etat venant ensuite était celui du Connecticut, où il y avait 1 criminel de race blanche indigène par chaque groupe de 845 indigènes de même race et de même origine.

“ Maintenant, si le lecteur veut connaître la proportion relative des criminels natifs dans chacun des Etats de l'Union en 1860,—ici des chiffres qu'il nous est impossible de donner—il verra que le Massachusetts reste solitaire et seul dans les grandes et magnifiques proportions de sa liste de criminels. La Californie, à la même époque, venait immédiatement après le modèle qu'elle a choisi, ayant 1 criminel de race blanche indigène sur 697 individus de même race et de même origine, tandis que le Massachusetts en avait 1 sur 649.

“Cependant la Californie paraît être résolue à ne pas se laisser surpasser en fait de crimes, même par son grand modèle, car lors du recensement décennal suivant en 1870, elle comptait 1 criminel blanc indigène sur 512 habitants de même race et de même origine, remportant ainsi la palme qui, dix ans auparavant, avait été accordée au vieux Massachusetts.

“Devant ces faits et ces chiffres, est-il étonnant que le correspondant de Boston du *Morning Call* de San Francisco, nous dise “qu'un grand nombre de partisans des écoles publiques sont arrivés à conclure que le système de ces écoles est une *failure*?” Ou est-il étonnant qu'un autre de nos principaux journaux quotidiens, l'*Alta California*, parlant, dans un article de fond, du même système tel qu'il existe en Californie, l'appelle *notre anaconda* et déclare que si l'on doit “juger ce système par ses fruits apparents, on est forcé de reconnaître qu'il est non seulement une triste, mais encore une désastreuse *failure*, et qu'il sera inutile de chercher la cause de la dépravation, de la fainéantise et de la corruption de la génération future ailleurs que dans l'éducation qu'elle aura reçue.”

“Même après la guerre civile qui a ravagé avec une si grande fureur les Etats du Sud et du Sud-Ouest, de 1861 à 1865, guerre pendant laquelle des milliers de millions de dollars ont été perdus, les esclaves émancipés et les fondements mêmes de la société civile et politique renversés et réduits en atomes—après que de mauvais gouvernements, ayant à leur tête les pires blancs et les pires nègres, eurent été imposés aux Etats subjugués—même après ces désastres, le recensement de 1870 prouve qu'il n'y avait pas dans ces Etats 1 criminel ou 1 pauvre de race blanche indigène, tandis qu'on en comptait 2 dans les Etats soumis depuis deux cents ans aux ravages du système d'écoles publiques de la Nouvelle Angleterre. Et ce précieux système d'éducation est le grand bienfait pour lequel, en 1870, le public américain payait 60,030,673 dollars en même temps que 6,228,060 enfants passaient sous la meule de ce moulin à mort morale.”

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

PAR LE R. P. LIBERATORE, S. J.

(Suite)

§ IV—Absurdité du principe.

Voulant légitimer ses envahissements, le naturalisme politique établit en principe que toute sa raison d'être, la famille la tire de l'Etat, et que par conséquent c'est de la loi civile que dépendent tous les droits paternels, y compris celui de l'éducation. Ce n'est envisager là qu'un côté de la question : on ne répond pas à l'argument emprunté aux droits de l'Eglise qui viennent de plus haut ; les nier n'est pas les détruire. Mais comme on s'arrête aux deux raisons données déjà, nous les discuterons. Et d'abord, dirons-nous, le principe posé est faux.

Les droits du père, spécialement celui d'élever ses enfants, sont fondés sur la génération. Or est-ce l'Etat qui donne à l'homme le droit de fonder une famille ? Ce droit découle de la nature ; d'où vient que le mariage est appelé un office de la nature, *officium naturæ*. C'est donc de la nature et non pas des lois de l'Etat que dérivent tous les droits, conséquences nécessaires de ce principe. De plus tant s'en faut que la famille tire sa raison d'être de l'Etat que l'on doit tenir au contraire pour vraie la proposition inverse. La famille peut exister sans l'Etat, mais l'Etat ne peut exister sans la famille. La société civile sort de la société domestique que Cicéron appelle à ce sujet *seminarium reipublicæ*, et le langage ordinaire lui-même ne le désigne pas autrement que comme une famille agrandie : *la grande famille de l'Etat*. La famille est donc historiquement et en droit antérieure à l'Etat, et par conséquent son existence et ses droits ne dépendent pas de lui. Mais il ne sera pas mal de renverser le fondement même du principe communiste que nous réfutons ici.

Ce fondement est la fausse idée de sociabilité qui est dans Rous-

seau et qui engendra toutes les erreurs communistes modernes. Rousseau établit que l'enfant arrivé à l'usage de raison cesse d'être soumis à l'autorité paternelle (1), et que le citoyen en vertu du pacte social aliène et cède à l'Etat tous ses droits sans réserve aucune (2). De là vient que l'Etat est à un double titre l'arbitre de la famille et de l'éducation de l'enfant. Premièrement parce que l'enfant, émancipé du pouvoir paternel, demeure quant à son âme et à son corps au pouvoir de l'Etat ; deuxièmement, parce que le père a fait à l'Etat plein abandon de tous ses droits. Les relations domestiques qui subsistent encore après cela ne sont donc que des concessions de l'Etat qui reconstitue alors la famille et lui donne les lois qu'il sent devoir mieux profiter à la société. Par conséquent dans l'éducation de ses enfants le père n'est et ne peut être que le mandataire de l'Etat.

Mais se peut-il rien de plus absurde ? D'abord vouloir que l'autorité paternelle cesse de soi sitôt que l'enfant est parvenu à l'usage de la raison, n'est-ce pas renverser les idées les plus communes. Sans dire que l'enfant, pour être arrivé à l'âge de discrétion, n'est pas devenu pour cela un juge compétent des moyens propres à sa conservation (car il faut à ce sujet de l'expérience et un jugement mûr), tout le monde voit que c'est précisément alors qu'il commence d'avoir un vrai besoin et d'user réellement de l'autorité paternelle. L'autorité s'exerce sur des êtres raisonnables, or l'enfant qui n'a pas encore le libre usage de sa raison n'est guère raisonnable qu'en puissance. L'autorité est un droit, or le devoir est corrélatif du droit, et le devoir ne commence à poindre dans l'enfant qu'avec le premier usage de sa raison.

(1) Rousseau avoue qu'entre le père et l'enfant il y a une société naturelle. *La plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle, c'est la famille* (Du contract social, l. I, c. II). Néanmoins, selon lui, elle ne persévère sous ce rapport que le temps pendant lequel l'enfant a besoin du père pour se conserver. Ce besoin cesse-t-il, aussitôt tout lien naturel est rompu entre eux. L'enfant demeure affranchi de tout devoir d'obéissance vis-à-vis de son père, et le père exempt de tout soin par rapport à l'enfant ; chacun rentre dans son indépendance naturelle. *Les enfants ne restent-ils liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père. Le père exempt des soins qu'il doit aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance* (Ibid.). Mais ce besoin des enfants, quand cesse-t-il ? Au moment où ils ont l'usage de la raison. En effet, à partir de ce moment, ils sont juges des moyens qui sont propres à les faire vivre et ils deviennent par là leurs maîtres. *Sitôt qu'il est en âge de raison, lui seul étant juge des moyens propres à se conserver, devient par là son propre maître* (Ibid.).

(2) Rousseau soutient que l'unique forme légitime de société civile est celle dans laquelle chaque associé cède intégralement à la communauté tous les droits qu'il tient de la nature pour dépendre pleinement de la volonté de cette société : *L'aliénation de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté.* (Du contract social, l. I, c. VI). La manière de la réaliser est de mettre en commun sa personne et tout ce qui s'y rapporte sous la direction de la volonté générale, c'est-à-dire de l'Etat. Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale (Ibid.). Ainsi se forme dans le corps politique la souveraineté, laquelle commande absolument à chaque partie, comme l'homme dispose à son gré de chacun des membres de son corps : *comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens* [l. II, c. IV].

D'ailleurs tant que l'enfant n'a pas l'usage de la raison, les soins du père sont limités à ce qu'il y a de moins noble en lui, c'est-à-dire à la vie du corps. Ils ne peuvent s'étendre à la vie de l'âme qu'après le développement de sa raison et la possibilité acquise de faire les actes libres qui en résultent. L'autorité du père ayant donc pour objet un être moral engendré par lui et non un être sans raison, il faut dire qu'elle a son exercice propre alors précisément qu'ayant l'usage de sa raison, l'enfant peut-être élevé moralement. Donc, encore qu'il soit *ipso facto* capable de juger des moyens propres à sa conservation physique, il resterait néanmoins encore, d'après l'ordre naturel, sous l'autorité de son père parce qu'il a besoin d'être aidé par lui dans son éducation morale. Il n'est donc son maître qu'au moment où il peut par lui-même pourvoir à sa conservation morale. Il n'est pas possible d'affirmer le contraire à moins de ne voir en l'homme que la pure matière.

L'autre partie du système, je veux dire l'abandon imaginé par Rousseau de tous les droits du citoyen à la personne publique et fictive de l'Etat, n'est pas moins absurde. Nous ne ferons pas ressortir ce qu'il y a de ridicule dans son pacte social en général : voulant maintenir pleine et entière la liberté des membres, il n'aboutit qu'à en faire un troupeau d'esclaves. Mais pour nous en tenir à la question, qui ne sait la distinction existant entre les droits aliénables et les droits inaliénables ? Ceux-ci sont les droits qui naissent d'un devoir. Or tel est précisément le caractère du droit paternel relativement à l'éducation des enfants. Il provient du devoir naturel qui incombe au père de nourrir, d'élever l'âme et le corps de ceux auxquels il donne la vie. Un pareil devoir n'est certainement pas aliénable, car les devoirs on les accomplit, on ne les aliène pas. Par conséquent on ne peut aliéner le droit d'élever ses enfants, l'exercice de ce droit étant indispensable pour l'accomplissement de son devoir. Sous ce rapport il n'y a pas de contrat possible ; et en existerait-il un qu'il serait invalide.

Eclaircissons la chose par un exemple : nous demandons aux libéraux s'il serait permis de conclure un pacte social dont la clause serait que la société renonce à son bien propre en faveur du prince qui la gouvernera pour lui-même. Grotius est pour l'affirmative par la raison que, suivant le droit, ce qui décide de la validité d'un contrat, ce n'est pas l'utilité, mais la libre volonté qui est intervenue ici comme on le suppose. Mais cette opinion a été condamnée, et justement, par tous les publicistes. La raison en est claire : la volonté libre ne change pas l'essence de l'objet d'un pacte ; et partant, la société étant de sa nature ordonnée au bien public, tout contrat qui renverse cette fin est sans valeur. Ce même

principe s'applique à plus forte raison à notre cas. La société du père et des enfants est une société naturelle qui a une fin propre, une forme et des lois intrinsèques inattaquables à la volonté de l'homme. Tout pacte opposé à cette fin et à ces lois, est sans valeur aucune ; il est vain et nul de soi. Le contrat social, supposé même qu'il soit admissible, ne pourrait donc jamais comprendre l'abandon de l'autorité paternelle ni la renonciation à d'autres droits liés intimement à notre dignité personnelle ou aux différents devoirs qui nous incombent comme hommes. Un tel abandon dépouillerait l'être raisonnable de toute valeur absolue, et d'une personne en ferait une chose. Et voilà justement où tendent les efforts du naturalisme politique ou de la révolution, car tous deux sous un nom différent expriment le même système. Il aspire à restaurer dans la société le concept païen de l'absorption par l'Etat de tout l'être humain et de toute règle directrice des mœurs. Dieu étant méconnu ainsi que son Eglise, il ne trouve pas d'autre principe, d'autre mesure du juste et de l'honnête que la volonté collective des individus personnifiée dans l'Etat. Telle est la théorie de Rousseau, telle est la théorie de tous ceux qui suivent ses idées. Ecoutez à ce sujet les sages paroles de Stahl qui termineront ce chapitre. "Ce qu'il (Rousseau) établit pour principe et pouvoir dans la société, n'est pas autre chose que la volonté de l'homme n'ayant au-dessus de lui ni une nécessité supérieure, ni une autorité, ni un précepte ; c'est la volonté de l'homme simplement dans son égoïsme, sans but moral, sans relation ni rapport à la vie qu'il doit chercher à atteindre, par conséquent c'est purement le droit de l'homme sans le devoir de l'homme. Ce qui demeure alors devoir, vertu, n'est que l'homme même, son bien-être (matériel), sa majesté et la majesté du peuple. Il n'y a plus d'enthousiasme que pour la majorité, la fraternité, l'égalité. Les lois divines et naturelles en ce qui touche la vie privée, la famille, l'Etat, le culte, tout tombe en ruine, et il n'y a de puissance absolue que la sainteté du vouloir populaire ; elle est la religion, la morale, la justice. Tel est l'esprit de la doctrine de Rousseau et c'est celui de la révolution (1)."

CHAPITRE VI

LE NATURALISME POLITIQUE DÉGRADE ET ABRUTIT LA SOCIÉTÉ.

Nous avons d'abord envisagé le naturalisme politique en lui-même, et nous en avons vu la malice intrinsèque. Passant de là à ses conséquences dans l'ordre social, nous avons aperçu ses funes-

(1) Hist. de la philosophie du droit, l. III, sect. v. c. 2.

tes effets dans l'obscurcissement de l'idée de droit à laquelle est substituée la force exprimée par ces deux faux principes que l'opinion publique est la règle souveraine de l'honnête et que les faits accomplis par cela seul qu'ils sont accomplis sont légitimes ; nous avons ensuite examiné le tort qu'il faisait à la royauté et à la liberté des peuples, et nous venons de terminer en montrant comment il envahit les droits mêmes de l'autorité paternelle. Pour très-graves que soient ces conséquences, elles ne sont néanmoins pas les dernières : il en est une plus extrême. C'est le renversement total du but même de la société par une vraie dégradation de celle-ci. Cette conséquence nous paraît annoncée dans ces paroles du Pape montrant où aboutit finalement une société privée des lumières et des secours de l'Eglise : " Qui ne voit, dit-il, et qui ne sent très-bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la véritable justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, ni suivre dans toutes ses actions d'autre loi que son indomptable désir de satisfaire ses passions et d'avoir des jouissances ? Voilà pourquoi les hommes de cette trempe poursuivent de leur haine amère les ordres religieux quoique ayant souverainement mérité de la religion, de la société et des lettres, et pourquoi ils déblatèrent contre eux répétant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister (1)". Le Saint-Père nous avertit par là qu'une société séparée de la religion, et par conséquent ayant perdu l'idée vraie de la justice, ne peut se fixer d'autre but que l'acquisition et l'accroissement des richesses, ne suivre d'autre loi pratique que l'utile. La raison en est qu'une société séparée de la religion ne peut reconnaître à ses membres d'autre fin que la passion et le bien-être temporel. D'où il suit qu'elle doit nourrir contre les ordres religieux une haine implacable et ne pas trouver en eux de raison d'être légitime. Perversion de la fin sociale, cause prochaine de cette perversion, effet immédiat qui s'ensuit, tels sont les trois points que renferme le passage cité de l'Encyclique.

Si le Saint-Père se fût contenté d'affirmer le fait pur, nous n'aurions pour le justifier qu'à jeter un coup d'œil sur la voie honteuse dans laquelle est entrée l'Italie, depuis que la révolution y a inauguré son régime d'ordre moral. Mais le Pape affirme quelque chose de plus. Il affirme la nécessité logique de cette perversion de la société : elle ne peut avoir d'autre but (2). Démontrer que cela

(1) *Equis non videt plana que sentit hominum societatem, religionis ac vere justitie vinculis solutam, nullum aliud profecto propositum habere posse, nisi scopum comparandi cumalandique opes, nullamque allam in suis actionibus legem sequi, nisi indomitam animi cupiditatem inserviendi propriis voluptatibus et com-modis? Ea propter ejusmodi homines acerbo sane odio insecantur religio-sas fami-lias quamvis de re christiana, civili ac litteraria summopere meritas, et blaterant & Et quoniam.*

(2) *Nullum aliud propositum habere posse. Ibid.*

ne suffit donc pas ; il faut en outre démontrer que cela doit être : c'est-à-dire que la séparation d'avec Dieu et d'avec l'Eglise conduit nécessairement à l'ignorance de la fin individuelle et par là à la perversion de la fin sociale ; et que de là vient l'horreur que les hommes de la révolution manifestent pour les ordres religieux. Ces trois choses feront la matière de ce chapitre.

§ I. LA SOCIÉTÉ DÉBARRASSÉE DES LIENS DE LA RELIGION NE PEUT ENVISAGER DANS SES MEMBRES D'AUTRE FIN QUE LA JOUISSANCE SENSIBLE.

La société n'est pas une fin dernière pour l'homme, mais un moyen.

S'il en était autrement, l'homme ne serait pas une personne, c'est-à-dire un être qui a sa valeur propre et qui bénéficie de ses actes. Il serait plutôt une chose c'est-à-dire un être qui vit pour l'utilité d'autrui, et appréciable dans la mesure suivant laquelle il est à même de la procurer ou de l'accroître. Par sa nature, l'homme tend à la société ; mais il y tend parce qu'il y découvre pour lui et les autres une protection et un ensemble de secours qui lui assurent le libre exercice de ses droits et lui facilitent l'obtention de sa perfection propre. Et c'est vrai, la société est périssable, et elle ne dépasse pas les bornes de la vie présente : sur la terre elle naît, sur la terre elle meurt. L'homme au contraire, par la meilleure partie de lui-même, est immortel ; il a les pieds sur terre, mais la tête au ciel ; il est originaire du temps, mais il se continue dans l'éternité. Si donc on veut ne point renverser l'ordre rationnel, ni préférer l'accessoire au principal, le temporel à l'éternel, on ne concevra la société que comme un moyen donné à l'homme pour son bien, une sorte de secours pour lui aider à mieux remplir ici-bas sa carrière transitoire : "*Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide qui lui soit semblable* (1)." Ces divines paroles qui furent dites pour expliquer le but de la société fondamentale, qui est la famille, peuvent fort bien signifier aussi le but du couronnement de la famille, c'est-à-dire de la société civile. La raison est identique pour toutes les deux.

Or si la société est ordonnée au bien de de l'homme, et si le bien se confond avec la fin, que fera la société pour remplir vis-à-vis de l'homme le devoir auquel sa fin la soumet ? Verra-t-elle en lui ce qu'il est véritablement, un être ayant des destinées éternelles et s'avancant par les actes de la vie présente vers une fin ultramontaine qui correspond à la partie spirituelle et impérissable de sa nature ? Si tel est son point de vue, elle pourra faire abstraction à la religion : c'est la religion qui montre quel est ce but, et qui

(1) Gen. II, 18.

formule les lois d'après lesquelles l'homme doit y tendre et s'y préparer. Le naturalisme politique, la séparation de l'Etat et de l'Eglise est entièrement exclue dans cette hypothèse. Pour qu'il eût lieu il faudrait que la société écartât ce point de vue et envisageât l'homme, au moins socialement parlant, comme un être restreint à la seule vie présente et fournissant ici-bas toute sa destinée. Elle ne niera pas pour cela l'immortalité de l'âme et le bonheur de la vie future, mais elle en fera absolument abstraction, bornant ses regards à cet horizon terrestre et ne considérant dans l'homme que ce qui se rapporte à l'espace et au temps.

Cela suffit pour justifier notre affirmation. En effet, la vie de la société étant bornée à cette terre, la vie présente, de relative se fait absolue, puisqu'elle n'est plus subordonnée à un but supérieur, mais qu'elle est prise en soi comme terme extrême subsistant par lui-même et par lui-même réglant les actes humains. Le bien de la vie présente et nul autre sera donc, aux yeux de la société qui est faite pour l'homme, la fin dernière. Or le bien de la vie présente, si on le considère comme fin, se réduit à la jouissance sensible. La raison en est claire : le bien est ce qui termine et apaise la tendance naturelle, et la tendance naturelle de l'homme répondant aux choses d'ici-bas est la tendance sensible dont le terme est la jouissance.

On dira : mais il y a dans l'homme une autre tendance, la tendance au bien de l'esprit. Et la vie présente offre aussi de quoi la satisfaire : or la société, en rompant ses attaches avec la religion, n'a pas encore entendu couper l'homme par moitié ; elle prétend au contraire l'envisager dans la totalité de sa nature. C'est ce qui fait que, si par sa partie inférieure il incline à la jouissance, par la supérieure il tend à son perfectionnement moral, à l'exercice de la vertu, au maintien de la justice. Donc la société peut bien considérer dans l'homme, encore qu'elle fasse abstraction de tout rapport à la vie future, autre chose que la jouissance sensible. Raisonner ainsi, c'est se mettre en dehors de la question. Il ne s'agit pas ici de ce que comporte la nature humaine considérée en soi ; il s'agit de ce qu'elle est dans une société qui a divorcé d'avec la religion ; il ne s'agit pas même de ce que peut bien vouloir la société, mais des suites nécessaires de l'état dans lequel elle se met d'elle-même. Or, encore que l'homme, outre sa tendance aux biens sensibles, soit porté aussi aux biens raisonnables, et quoique la société veuille aussi satisfaire cette inclination vers les choses de l'esprit, ni cette tendance raisonnable ne peut être une fin, ni ce désir de la société ne peut être efficace, tant qu'elle est séparée de la religion. En effet, rappelons ce qui a été dit plus haut, à savoir que la société étant séparée de la religion, l'idée même de

droit et de moralité s'obscurcit en elle et périclité. Cette idée ayant disparu, quelle tendance raisonnable voulez-vous qui prédomine dans les actes de la société ?

Mais pas n'est besoin de recourir à cette preuve, il nous suffit d'insister sur celle que nous venons d'indiquer. En effet l'aspect de la vie présente étant changé, et de relatif devenu absolu, la tendance raisonnable ne peut que servir de moyen à la satisfaction de la tendance sensible. Cela résulte inévitablement de la coordination nécessaire des fins, et de la nature de l'objet qui correspond à la raison. Quoique ayant des tendances diverses, l'homme est un ; il faut que sa fin dernière, celle à laquelle se rapportent ces tendances, soit une. Bornez maintenant vos yeux à la vie présente, impossible que cette fin soit le bien de la raison. Pourquoi ? D'abord parce que le bien de la raison, c'est le bien de l'ordre, or l'ordre franchit nécessairement les limites de cette vie et ne s'appuie pas ailleurs qu'en Dieu ; ensuite parce que telle est la nature de la fin, qu'elle doit satisfaire les aspirations qui lui correspondent, et le bien qui correspond aux aspirations raisonnables ne nous satisfait qu'autant qu'il est couronné par les biens de la vie future. Séparez-le de ceux-ci, loin d'apaiser l'âme il la trouble et paraît plutôt un désordre. Qu'on se souvienne des paroles désespérées de Brutus à Philippes : "*Vertu, tu n'es qu'un mot.*" Le malheureux stoïcien ! Il ne voyait dans l'homme que la vie présente. Dans cette erreur, la vertu envisagée comme fin ne pouvait avoir à ses yeux ni valeur ni sens, car il répugne à la nature de la fin de causer le malheur de celui qui l'a atteinte. Il faut donc conclure que la vertu, l'idée de vie future étant mise de côté, n'est plus qu'un moyen relativement au bien dont on jouit réellement dans la vie présente, or ce bien est le bien sensible. Et en effet, l'homme borné à la vie présente n'est plus que le composé animé ; or le composé animé, comme tel, ne s'étend pas au-delà des sens. Nous aurons donc la doctrine de Bentham : "La vertu n'est un bien qu'à raison des plaisirs qu'elle procure, le vice n'est un mal qu'à raison des peines qui en découlent (1)." "La vertu, séparée de l'idée de plaisir et d'intérêt, on ne peut dire ce que c'est (2)." Et telle est la conséquence que n'évitera pas (c'est le Pape qui l'affirme) la société séparée de la religion. "On ne suit dans ses actions d'autre loi que le désir indomptable de satisfaire ses passions et de se procurer le bien-être (3)."

(1) Œuvres, t. I, p. 10.

(2) Ibid. p. 166.

(3) Nullam aliam in suis actionibus legem sequi, nisi indomptam animi cupiditatem inserviendi propriis voluptatibus et commodis. § Et quoniam.

LE PAYS DES FOURRURES.

Suite.

CHAPITRE XIX.

LA MER DE BEHRING.

Ainsi, l'île, poussée par la banquise, avait, sous une vitesse excessive, reculé jusque dans les eaux de la mer de Behring, après avoir passé le détroit sans se fixer à ses bords ! Elle dérivait, pressée par cette irrésistible barrière qui prenait sa force dans les profondeurs du courant sous-marin, et la banquise la repoussait toujours vers ces eaux plus chaudes qui ne pouvaient tarder à se changer en abîme pour elle ! Et l'embarcation, écrasée, était hors d'usage !

Lorsque Mrs. Paulina Barnett eut entièrement repris l'usage de ses sens, elle put en quelques mots raconter l'histoire de ces soixante-quatorze heures passées dans les profondeurs de la maison engloutie. Thomas Black, Madge, la jeune Esquimaude avaient été surpris par la brusquerie de l'avalanche. Tous s'étaient précipités à la porte, aux fenêtres. Plus d'issue, la couche de terre ou de sable, qui s'appelait un instant auparavant le cap Bathurst, recouvrait la maison entière. Presque aussitôt, les prisonniers purent entendre le choc des glaçons énormes que la banquise projetait sur la factorerie.

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé, et déjà Mrs. Paulina Barnett, son compagnon, ses deux compagnes sentaient la maison qui résistait à cette épouvantable pression, s'enfoncer dans le sol de l'île. La base de glace s'effondrait. L'eau de la mer apparaissait.

S'emparer de quelques provisions demeurées dans l'office, se réfugier dans le grenier, ce fut l'affaire d'un instant. Cela se fit

par un vague instinct de conservation. Et cependant, ces infortunés pouvaient-ils garder une lueur d'espoir ! En tout cas, le grenier semblait devoir résister, et il était probable que deux blocs de glace, s'arc-boutant au-dessus du faite, l'avaient sauvé d'un écrasement immédiat.

Pendant qu'ils étaient emprisonnés dans ce grenier, ils entendaient au-dessus d'eux les énormes débris de l'avalanche qui tombaient sans cesse. Au-dessous, l'eau montait toujours. Ecrasés ou noyés !

Mais par un miracle, on peut le dire, le toit de la maison, supporté sur ses solides fermes, résista, et la maison elle-même, après s'être enfoncée à une certaine profondeur, s'arrêta, mais alors l'eau dépassait d'un pied le niveau du grenier.

Mrs. Paulina Barnett, Madge, Kalumah, Thomas Black, avaient dû se réfugier jusque dans l'entrecroisement des fermes. C'est là qu'ils restèrent pendant tant d'heures. La dévouée Kalumah s'était faite la servante de tous, et portait à travers la nappe d'eau la nourriture à l'un et à l'autre. Il n'y avait rien à tenter pour le salut ! Le secours ne pouvait venir que du dehors !

Situation épouvantable. La respiration était douloureuse dans cet air comprimé, qui, bientôt désoxygéné et chargé d'acide carbonique, devint à peu près irrespirable... Quelques heures encore d'emprisonnement dans cet étroit espace, et le lieutenant Hobson n'eut plus trouvé que les cadavres des victimes !

En outre, aux tortures physiques s'étaient jointes les tortures morales. Mrs. Paulina Barnett avait à peu près compris ce qui s'était passé. Elle avait deviné que la banquise s'était jetée sur l'île, et aux bouillonnements de l'eau qui grondait sous la maison, elle sentait bien que l'île dérivait irrésistiblement vers le sud. Et voilà pourquoi, dès que ses yeux se rouvrirent, elle regarda autour d'elle, et prononça ces mots, que la destruction de la chaloupe rendait si terribles en cette circonstance :

“ La mer ! la mer ! ”

Mais, en ce moment, tous ceux qui l'entouraient ne voulaient voir, ne voulaient comprendre qu'une chose, c'est qu'ils avaient sauvé celle pour laquelle ils eussent donné leur vie, et, avec elle, Madge, Thomas Black, Kalumah. Enfin, et jusqu'alors, malgré tant d'épreuves, tant de dangers, pas un de ceux que le lieutenant Jasper Hobson avait emmenés dans cette désastreuse expédition ne manquait encore à l'appel.

Mais les circonstances allaient devenir plus graves que jamais et hâter sans nul doute la catastrophe finale dont le dénouement ne pouvait être éloigné.

Le premier soin du lieutenant Hobson, pendant cette journée, fut de relever la situation de l'île. Il ne fallait plus songer à la quitter, puisque la chaloupe était détruite, et que la mer, libre enfin, n'offrait pas un point solide autour d'elle. En fait d'icebergs, il ne restait plus que ce reste de banquise, dont le sommet venait d'écraser le cap Bathurst, mais dont la base, profondément immergée poussait l'île vers le sud.

En fouillant les ruines de la maison principale, on avait pu retrouver les instruments et les cartes de l'astronome que Thomas Black avait tout d'abord emportés avec lui, et qui n'avaient point été brisés fort heureusement. Le ciel était couvert de nuages, mais le soleil apparaissait parfois, et le lieutenant Hobson put prendre hauteur en temps utile et avec une approximation suffisante.

De cette observation, il résulta que ce jour même, 12 mai, à midi, l'île Victoria occupait en longitude 168° 12' à l'ouest du méridien de Greenwich, et en latitude 63° 37'. Le point, rapporté sur la carte, se trouvait être par le travers du golfe Norton, entre la pointe asiatique de Tchaplín et le cap américain Stephens, mais à plus de cent milles de l'une et de l'autre côte.

“ Il faut donc renoncer à atterrir sur le continent ? dit alors Mrs. Paulina Barnett.

—Oui, madame, répondit Jasper Hobson, tout espoir est fermé de ce côté. Le courant nous porte au large avec une extrême vitesse, et nous ne pouvons compter que sur la rencontre d'un baleinier qui passerait en vue de l'île.

—Mais, repris la voyageuse, si nous ne pouvons atterrir au continent, pourquoi le courant ne nous porterait-il pas sur une des îles de la mer de Behring ? ”

C'était encore là un frêle espoir, et ces désespérés s'y accrochèrent, comme l'homme qui se noie, à la planche de salut. Les îles ne manquaient pas à ces parages de la mer de Behring, Saint-Laurent, Saint-Mathieu, Nouniwak, Saint-Paul, Georges, etc. Précisément, l'île errante n'était pas très-éloignée de Saint-Laurent, assez vaste terre entourée d'îlots, et, en tout cas, si on la manquait, il était permis d'espérer que ce semis des Aléoutiennes qui ferme la mer de Behring au sud, l'arrêterait dans sa marche.

Oui, sans doute, l'île Saint-Laurent pouvait être un port de salut pour les hiverneurs. S'ils le manquaient, Saint-Mathieu et tout ce groupe d'îlots dont il forme le centre se trouveraient peut-être encore sur leur passage. Mais ces Aléoutiennes, dont plus de huit cents milles les séparaient, il ne fallait pas espérer les atteindre. Avant, bien avant, l'île Victoria, minée, dissoute par les eaux

chaudes, fondue par ce soleil qui s'avancait déjà dans le signe des Gémeaux, serait abîmée au fond de la mer !

On devait le supposer. En effet, la distance à laquelle les glaces se rapprochent de l'Equateur est très-variable. Elle est plus courte dans l'hémisphère austral que dans l'hémisphère boréal. On les a rencontrées quelquefois par le travers du cap de Bonne-Espérance, soit au trente-sixième parallèle environ, tandis que les icebergs qui descendent la mer Arctique n'ont jamais dépassé le quarantième degré de latitude. Mais la limite de fusion des glaces est évidemment liée à l'état de la température, et elle dépend des conditions climatiques. Par des hivers prolongés, les glaces persistent sous des parallèles relativement bas, et c'est tout le contraire avec des printemps précoces.

Or, précisément, cette précocité de la saison chaude, en cette année 1861, devait promptement amener la dissolution de l'île Victoria. Déjà ces eaux de la mer de Behring étaient vertes et non plus bleues, comme elles le sont aux approches des icebergs, suivant la remarque du navigateur Hudson. On devait donc, à tout moment, redouter une catastrophe, maintenant que la chaloupe n'existait plus.

Jasper Hobson résolut d'y parer en faisant construire un radeau assez vaste pour porter toute la petite colonie, et qui pût naviguer, tant bien que mal, vers le continent. Il fit réunir les bois nécessaires à la construction d'un appareil flottant sur lequel on pourrait tenir la mer sans crainte de sombrer. Après tout, les chances de rencontre étaient possibles à une époque où les baleiniers remontent vers le nord à la poursuite des baleines. MacNap eut donc mission d'établir un radeau large et solide, qui surnagerait au moment où l'île Victoria s'engloutirait dans la mer.

Mais auparavant, il était nécessaire de préparer une demeure quelconque qui pût abriter les malheureux habitants de l'île. Le plus simple parut être de déblayer l'ancien logement des soldats, annexe de la maison principale, dont les murs pourraient encore servir. Tous se mirent résolument à l'ouvrage, et en quelques jours on put se garder contre les intempéries d'un climat très-capricieux, que les rafales et les pluies attristaient fréquemment.

On pratiqua aussi des fouilles dans la maison principale, et on put extraire des chambres submergées nombre d'objets plus ou moins utiles, des outils, des armes, de la literie, quelques meubles, les pompes d'aération, le réservoir à air, etc.

Dès le lendemain de ce jour, le 13 mai, on avait dû renoncer à l'espoir de dériver sur l'île Saint-Laurent. Le point de relèvement indiqua que l'île Victoria passait fort à l'est de cette île, et, en

effet, les courants, généralement, ne viennent point butter contre les obstacles naturels ; ils les tournent plutôt, et le lieutenant Hobson comprit bien qu'il fallait renoncer à l'espoir d'atterrir de cette façon. Seules, les îles Aléoutiennes, tendues comme un immense filet semi-circulaire sur un espace de plusieurs degrés, auraient pu arrêter l'île, mais, on l'a dit, pouvait-on espérer de les atteindre ? L'île était emportée avec une extrême vitesse, sans doute, mais n'était-il pas probable que cette vitesse diminuerait singulièrement, lorsque les icebergs qui la poussaient en avant se détacheraient par une raison quelconque, ou se dissoudraient, eux qu'une couche de terre ne protégeait pas contre l'action des rayons du soleil ?

Le lieutenant Hobson, Mrs. Paulina Barnett, le sergent Long et le maître charpentier causèrent souvent de ces choses, et, après mûres réflexions, ils furent de cet avis que l'île ne pourrait, en aucun cas, atteindre le groupe des Aléoutiennes, soit que sa vitesse diminuât, soit qu'elle fût rejetée hors du courant de Behring, soit enfin qu'elle fondît sous la double influence combinée des eaux et du soleil.

Le 14 mai, maître MacNap et ses hommes s'étaient mis à l'ouvrage et avaient commencé la construction d'un vaste radeau. Il s'agissait de maintenir cet appareil à un niveau aussi élevé que possible au-dessus des flots, afin de le soustraire au balayage des lames. C'était là un gros ouvrage, mais devant lequel le zèle de ces travailleurs ne recula pas. Le forgeron Raë avait heureusement retrouvé, dans un magasin attendant au logement, une grande quantité de ces chevilles de fer qui avaient été apportées du fort Reliance, et elles servirent à fixer fortement entre elles les diverses pièces qui formaient les bâtis du radeau.

Quand à l'emplacement sur lequel il fut construit, il importe de le signaler. Ce fut d'après l'idée du lieutenant que MacNap prit les mesures suivantes. Au lieu de disposer les poutres et poutrelles sur le sol, le charpentier les établit immédiatement à la surface du lagon. Les diverses pièces, taraudées et mortaisées sur la rive, étaient ensuite lancées isolément à la surface du petit lac, et là on les ajustait sans peine. Cette manière d'opérer présentait deux avantages : 1^o le charpentier pourrait juger immédiatement du point de flottaison et du degré de stabilité qu'il convenait de donner à l'appareil ; 2^o lorsque l'île Victoria viendrait à se dissoudre, le radeau flotterait déjà et ne serait point soumis aux dénivellations, aux chocs même que le sol disloqué pouvait lui imprimer à terre. Ces deux raisons, très-sérieuses, engagèrent donc le maître charpentier à procéder comme il est dit.

Pendant ces travaux, Jasper Hobson, tantôt seul, tantôt accompagné de Mrs. Paulina Barnett, errait sur le littoral. Il observait l'état de la mer et les sinuosités changeantes du rivage que le flot rongeaient peu à peu. Son regard parcourait l'horizon absolument désert. Dans le nord, on ne voyait plus aucune montagne de glace se profiler à l'horizon. En vain cherchait-il, comme tous les naufragés, ce navire " qui n'apparaît jamais ! " La solitude de l'Océan n'était troublée que par le passage de quelques souffleurs, qui fréquentaient les eaux vertes où pullulent ces myriades d'animalcules microscopiques dont ils font leur unique nourriture. Puis c'étaient aussi des bois qui flottaient, des essences diverses arrachées aux pays chauds, et que les grands courants du globe entraînaient jusque dans ces parages.

Un jour, le 16 mai, Mrs. Paulina Barnett et Madge se promenaient ensemble sur cette partie de l'île comprise entre le cap Bathurst et l'ancien port. Il faisait un beau temps. La température était chaude. Depuis bien des jours déjà, il n'existait plus trace de neige à la surface de l'île. Seuls, les glaçons que la banquise y avait entassés dans sa partie septentrionale rappelaient l'aspect polaire de ces climats. Mais ces glaçons se dissolvaient peu à peu, et de nouvelles cascades s'improvisaient chaque jour au sommet et sur les flancs des icebergs. Certainement, avant peu, le soleil aurait fondu ces dernières masses agglomérées par le froid.

C'était un curieux aspect que celui de l'île Victoria ! Des yeux moins attristés l'eussent contemplé avec intérêt. Le printemps s'y déclarait avec une force inaccoutumée. Sur ce sol, ramené à des parallèles plus doux, la vie végétale débordait. Les mousses, les petites fleurs, les plantations de Mrs. Joliffe se développaient avec une véritable prodigalité. Toute la puissance végétative de cette terre, soustraite aux âpretés du climat arctique, s'épanchait au dehors, non-seulement par la profusion des plantes qui s'épanouissaient à sa surface, mais aussi par la vivacité de leurs couleurs. Ce n'étaient plus ces nuances pâles et noyées d'eau, mais des tons chauds, colorés, dignes du soleil qui les éclairait. Les diverses essences, arbousiers ou saules, pins ou bouleaux, se couvraient d'une verdure sombre. Leurs bourgeons éclataient sous la séve échauffée à de certaines heures par une température de soixante-huit degrés Fahrenheit (20° centig. au-dessus de zéro). La nature arctique se transformait sous un parallèle qui était déjà celui de Christiana ou de Stockholm, en Europe, c'est-à-dire celui des plus verdoyants pays des zones tempérées.

Mais Mrs. Paulina Barnett ne voulait pas voir ces avertissements que lui donnait la nature. Pouvait-elle changer l'état de son do-

maine éphémère ? Pouvait-elle lier cette île errante à l'écorce solide du globe ! Non, et le sentiment d'une suprême catastrophe était en elle. Elle en avait l'instinct, comme ces centaines d'animaux qui pullulaient aux abords de la factorerie. Ces renards, ces martres, ces hermines, ces lynx, ces castors, ces rats musqués, ces wisons, ces loups même que le sentiment d'un danger prochain, inévitable, rendaient moins farouches, toutes ces bêtes se rapprochaient de plus en plus de leurs anciens ennemis, les hommes, comme si les hommes eussent pu les sauver ! C'était comme une reconnaissance tacite, instinctive de la supériorité humaine, et précisément dans une circonstance où cette supériorité ne pouvait rien !

Non ! Mrs. Paulina Barnett ne voulait pas voir toutes ces choses, et ses regards ne quittaient plus cette impitoyable mer, immense, infinie, sans autre horizon que le ciel qui se confondait avec elle !

“ Ma pauvre Madge, dit-elle, c'est moi qui t'ai entraînée à cette catastrophe, toi, qui m'as suivie partout, toi, dont le dévouement et l'amitié méritaient un autre sort ! Me pardonnes-tu ?

— Il n'y a qu'une chose au monde que je ne t'aurais pas pardonnée, ma fille, répondit Madge. C'eût été une mort que je n'eusse pas partagée avec toi !

— Madge ! Madge ! s'écria la voyageuse, si ma vie pouvait sauver celle de tous ces infortunés, je la donnerais sans hésiter !

— Ma fille, répondit Madge, tu n'as donc plus d'espoir ?

— Non !... ” murmura Mrs. Paulina Barnett en se cachant dans les bras de sa compagne.

La femme venait de reparaitre un instant dans cette nature virile, et qui ne comprendrait un moment de défaillance en de telles épreuves.

Mrs. Paulina Barnett sanglotait ! Son cœur débordait. Des larmes s'échappaient de ses yeux.

Madge la consola par ses caresses et par ses baisers.

“ Madge ! Madge ! dit la voyageuse en relevant la tête, ne leur dis pas, au moins, que j'ai pleuré !

— Non, répondit Madge. D'ailleurs, ils ne me croiraient pas. C'est un instant de faiblesse ! Relève-toi, ma fille, toi, notre âme à tous, ici ! Relève-toi et reprends courage !

— Mais tu espères donc encore ? s'écria Mrs. Paulina Barnett, regardant dans les yeux sa fidèle compagne.

— J'espère toujours ! ” répondit simplement Madge.

Et cependant, aurait-on pu conserver encore une lueur d'espérance lorsque, quelques jours après, l'île errante, passant au large du groupe de Saint-Mathieu, n'avait plus une terre où se raccrocher sur toute cette mer de Behring !

CHAPITRE XX

AU LARGE !

L'île Victoria flottait alors dans la partie la plus vaste de la mer de Behring, à six cents milles encore des premières Aléoutiennes et à plus de deux cents milles de la côte la plus rapprochée dans l'est. Son déplacement s'opérait toujours avec une vitesse relativement considérable. Mais, en admettant qu'il ne subît aucune diminution, trois semaines, au moins, lui seraient encore nécessaires pour qu'elle atteignît cette barrière méridionale de la mer de Behring.

Pourrait-elle durer jusque-là, cette île, dont la base s'amincissait chaque jour sous l'action des eaux déjà tièdes, et portées à une température moyenne de cinquante degrés Fahrenheit (10° centig. au-dessus de zéro) ? Son sol ne pouvait-il à chaque instant s'entrouvrir ?

Le lieutenant Hobson pressait de tout son pouvoir la construction du radeau, dont le bâtis inférieur flottait déjà sur les eaux du lagon. Mac Nap voulait donner à cet appareil une très-grande solidité, afin qu'il pût résister pendant un long temps, s'il le fallait, aux secousses de la mer. En effet, il était à supposer, s'il ne rencontrait pas quelque baleinier dans les parages de Behring, qu'il dériverait jusqu'aux îles Aléoutiennes, et un long espace de mer lui restait à franchir.

Toutefois, l'île Victoria n'avait encore éprouvé aucun changement de quelque importance dans sa configuration générale. Des reconnaissances étaient journellement faites, mais les explorateurs ne s'aventuraient plus qu'avec une extrême circonspection, car, à chaque instant, une fracture du sol, un morcellement de l'île pouvait toujours craindre de ne plus les revoir.

La profonde entaille située aux approches du cap Michel, que les froids de l'hiver avaient refermée, s'était peu à peu rouverte. Elle s'étendait maintenant sur l'espace d'un mille à l'intérieur jusqu'au lit desséché de la petite rivière. On pouvait craindre même qu'elle ne suivît ce lit, qui, déjà creusé, amincissait d'autant la croute de glace. Dans ce cas, toute cette portion comprise entre le cap Michel et le port Barnett, limitée à l'ouest a par le lit de la rivière, aurait disparu,—c'est-à-dire un morceau énorme, d'une superficie de plusieurs milles carrés. Le lieutenant Hobson recommanda donc à ses compagnons de ne point s'y aventurer sans nécessité, car il suffisait d'un fort mouvement de la mer pour détacher cette importante partie du territoire de l'île.

Cependant, on fit pratiquer des sondages sur plusieurs points, afin de connaître ceux qui présentaient le plus de résistance à la dissolution par suite de leur épaisseur. On reconnut que cette épaisseur était plus considérable précisément aux environs du cap Bathurst, sur l'emplacement de l'ancienne factorerie, non pas l'épaisseur de la couche de terre et de sable,—ce qui n'eût point été une garantie,—mais bien l'épaisseur de la croûte de glace. C'était, en somme, une heureuse circonstance. Ces trous de sondage furent tenus libres, et chaque jour on put constater ainsi la diminution que subissait la base de l'île. Cette diminution était lente, mais, chaque jour, elle saisait quelque progrès. On pouvait estimer que l'île ne résisterait pas trois semaines encore, en tenant compte de cette circonstance fâcheuse, qu'elle dérivait vers des eaux de plus en plus échauffées par les rayons solaires.

Pendant cette semaine, du 19 au 25 mai, le temps fut fort mauvais. Une tempête assez violente se déclara. Le ciel s'illumina d'éclairs et les éclats de la foudre retentirent. La mer, soulevée par un grand vent du nord-ouest, se déchaîna en hautes lames qui fatiguèrent extrêmement l'île. Cette houle lui donna même quelques secousses très-inquiétantes. Toute la petite colonie demeura sur le qui-vive, prête à s'embarquer sur le radeau, dont la plate-forme était à peu près achevée. On y transporta même une certaine quantité de provisions et d'eau douce, afin de parer à les éventualités.

Pendant cette tempête, la pluie tomba très-abondamment, pluie d'orage tiède, dont les larges gouttes pénétrèrent profondément le sol et durent attaquer la base de l'île. Ces infiltrations eurent pour effet de dissoudre la glace inférieure en de certains endroits et de produire des affouillements suspects. Sur les pentes de quelques monticules, le sol fut absolument raviné et la croûte blanche mise à nu. On se hâta de combler ces excavations avec de la terre et du sable, afin de soustraire la base à l'action de la température. Sans cette précaution, le sol eût été bientôt trouvé comme une écumoire.

Cette tempête causa aussi d'irréparables dommages aux collines boisées qui bordaient la lisère occidentale du lagon. Le sable et la terre furent entraînés par ces abondantes pluies, et les arbres, n'étant plus maintenus par le pied, s'abattirent en grand nombre. En une nuit, tout l'aspect de cette portion de l'île comprise entre le lac et l'ancien port Barnett fut changé. C'est à peine s'il resta quelques groupes de bouleaux, quelques bouquets de sapins isolés qui avaient résisté à la tourmente. Dans ces faits, il y avait des symptômes de décomposition qu'on ne pouvait méconnaître, mais

contre lesquels l'intelligence humaine était impuissante. Le lieutenant Hobson, Mrs. Paulina Barnett, le sergent, tous voyaient bien que leur île éphémère s'en allait peu à peu, tous le sentaient, —sauf peut être Thomas Black, sombre, muet, qui semblait ne plus être de ce monde.

Pendant la tempête, le 23 mai, le chasseur Sabine, en quittant son logement, le matin, par une brume assez épaisse, faillit se noyer dans un large trou qui s'était creusé dans la nuit. C'était sur l'emplacement occupé autrefois par la maison principale de la factorerie.

Jusqu'alors, cette maison, ensevelie sous la couche de terre et de sable, et aux trois quarts engloutie, on le sait, paraissait être fixée à la croûte glacée de l'île. Mais, sans doute, les ondulations de la mer, choquant cette large crevasse à sa partie inférieure, l'agrandirent, et la maison, chargée de ce poids énorme des matières qui formaient autrefois le cap Bathurst s'abîma entièrement. Terre et sable se perdirent dans ce trou, au fond duquel se précipitèrent les eaux clapoteuses de la mer.

Les compagnons de Sabine, accourus à ses cris, parvinrent à le retirer de cette crevasse, pendant qu'il était encore suspendu à ses parois glissantes, et il en fut quitte pour un bain très-inattendu, qui aurait pu très-mal finir.

Plus tard on aperçut les poutres et les planches de la maison, qui avaient glissé sous l'île, flottant au large du rivage, comme les épaves d'un navire naufragé. Ce fut le dernier dégât produit par la tempête, dégât qui dans une certaine proportion compromettrait encore la solidité de l'île, puisqu'il permettait aux flots de la ronger à l'intérieur. C'était comme une sorte de cancer qui devait la ronger peu à peu.

Pendant la journée du 25 mai, le vent sauta au nord-est. La rafale ne fut plus qu'une forte brise, la pluie cessa, et la mer commença à se calmer. La nuit se passa paisiblement, et au matin, le soleil ayant reparu, Jasper Hobson put obtenir un bon relèvement.

Et, en effet, sa position à midi, ce jour-là, lui fut donnée par la hauteur du soleil :

Latitude : 56°, 13' ;

Longitude : 170°, 23'.

La vitesse de l'île était donc excessive, puisqu'elle avait dérivé de près de huit cents milles depuis le point qu'elle occupait deux mois auparavant dans le détroit de Behring, au moment de la débâcle.

Cette rapidité de déplacement rendit quelque peu d'espoir à Jasper Hobson.

“ Mes amis, dit-il à ses compagnons en leur montrant la carte de la mer de Behring, voyez-vous ces îles Aléoutiennes ? Elles ne sont pas à deux cents milles de nous, maintenant ! En huit jours, peut-être, nous pourrions les atteindre !

— Huit jours ! répondit le sergent Long en secouant la tête. C'est long, huit jours !

— J'ajouterai, dit le lieutenant Hobson, que si notre île eût suivi le cent soixante-huitième méridien, elle aurait déjà gagné le parallèle de ces îles. Mais il est évident qu'elle s'écarte dans le sud-ouest, par une déviation du courant de Behring.”

Cette observation était juste. Le courant tendait à rejeter l'île Victoria fort au large des terres, et peut-être même en dehors des Aléoutiennes, qui ne s'étendent que jusqu'au cent soixante-dixième méridien.

Mrs. Paulina Barnett considérait la carte en silence ! Elle regardait ce point, fait au crayon, qui indiquait la position actuelle de l'île. Sur cette carte, établie à une grande échelle, ce point paraissait presque imperceptible, tant la mer de Behring semblait immense. Elle revoyait alors toute sa route retracée depuis le lieu d'hivernage, cette route que la fatalité ou plutôt l'immuable direction des courants avait dessinée à travers tant d'îles, au large de deux continents, sans toucher nulle part, et devant elle s'ouvrait maintenant l'infini de l'océan Pacifique !

Elle songeait ainsi, perdue dans une sombre rêverie, et n'en n'en sortit que pour dire :

“ Mais cette île ne peut-on donc la diriger ? Huit jours, huit jours encore de cette vitesse, et nous pourrions peut-être atteindre la dernière des Aléoutiennes !

— Ces huit jours sont dans la main de Dieu ! répondit le lieutenant Hobson d'un ton grave. Voudra-t-il nous les donner ? Je vous le dis bien sincèrement, madame, le salut ne peut venir que du ciel.

— Je le pense comme vous, monsieur Jasper, reprit Mrs. Paulina Barnett, mais le ciel veut que l'on s'aide pour mériter sa protection. Y a-t-il donc quelque chose à faire, à tenter, quelque parti à prendre que j'ignore ? ”

Jasper Hobson secoua la tête d'un air de doute. Pour lui, il n'y avait plus qu'un moyen de salut, le radeau, mais fallait-il s'y embarquer dès maintenant, y établir une voilure quelconque au moyen de draps et de couvertures, et chercher à gagner la côte la plus prochaine ?

Jasper Hobson consulta le sergent, le charpentier Mac Nap, en qui il avait grande confiance, le forgeron Raë, les chasseurs Sabine

et Marbre. Tous, après avoir pesé le pour et le contre, furent d'accord sur ce point qu'il ne fallait abandonner l'île que lorsqu'on y serait forcé. En effet, ce ne pouvait être qu'une dernière et suprême ressource, ce radeau, que les lames balayeraient incessamment, qui n'aurait même pas la vitesse imprimée à l'île, que les icebergs poussaient vers le sud. Quant au vent, il soufflait le plus généralement de la partie est, et il tendrait plutôt à rejeter le radeau au large de toute terre.

Il fallait attendre, attendre encore, puisque l'île dérivait rapidement vers les Aléoutiennes. Aux approches de ce groupe, on verrait ce qu'il conviendrait de faire.

C'était, en effet, le parti le plus sage, et certainement, dans huit jours, si sa vitesse ne diminuait pas, ou bien l'île s'arrêterait sur cette frontière méridionale de la mer de Behring, ou, entraînée au sud-ouest sur les eaux du Pacifique, elle serait irrévocablement perdue.

Or, la fatalité, qui avait tant accablé ces hiverneurs et depuis si longtemps, allait encore les frapper d'un nouveau coup. Cette vitesse de déplacement sur laquelle ils comptaient devait avant peu leur faire défaut.

En effet, pendant la nuit du 26 au 27 mai, l'île Victoria subit un dernier changement d'orientation, dont les conséquences furent extrêmement graves. Elle fit un demi-tour sur elle-même. Les icebergs, restes de l'énorme banquise qui la bornaient au nord, furent par ce changement reportés au sud.

Au matin, les naufragés, — ne peut-on leur donner ce nom? — virent le soleil se lever du côté du cap Esquimau et non plus sur l'horizon du port Barnett.

Là, se dressaient les icebergs, bien diminués par le dégel, mais considérables encore, qui poussaient l'île. De ce point, ils masquaient une grande partie de l'horizon.

Quelles allaient être les conséquences de ce changement d'orientation ? Ces montagnes de glace n'allaient-elles pas se séparer de l'île errante, puisque aucun ciment ne les liait à elle ?

Chacun avait le pressentiment d'un nouveau malheur, et chacun comprit ce que voulait dire le soldat Kellet, qui s'écria :

« Avant ce soir, nous aurons perdu notre hélice !

Kellet voulait dire par là que les icebergs, à présent qu'ils n'étaient plus à l'arrière, mais en avant de l'île, ne tarderaient pas à se détacher. C'étaient eux, en effet, qui lui imprimaient cette excessive vitesse, parce que, pour chaque pied dont ils s'élevaient au-dessus du niveau de la mer, ils en avaient six ou sept au-dessous. Ainsi plongés dans le courant sous-marin, ce courant leur

communiquait toute la rapidité qui, vu son peu " de tirant d'eau," manquerait à l'île abandonnée à sa seule impulsion.

Oui ! le soldat Kellet avait raison. L'île serait alors comme un bâtiment désemparé de sa mâture, et dont l'hélice aurait été brisée !

A cette parole de Kellet, personne n'avait répondu. Mais un quart d'heure ne s'était pas écoulé, que le bruit d'un craquement se faisait entendre. Le sommet des icebergs s'ébranlait, la masse se détachait, et tandis que l'île restait en arrière, les icebergs, irrésistiblement entraînés par le courant sous-marin, dérivèrent rapidement vers le sud.

JULES VERNE.

(à suivre.)

LE CAPITAINE DOMINIQUE DUCHARME

(Suite et fin.)

Pendant son long séjour au lac des Deux Montagnes, ses rapports furent très-intimes avec MM. de Saint-Sulpice, qui le tenaient en haute estime. Les missionnaires du lac trouvèrent certainement en lui un fidèle appui auprès des Indiens. Le souvenir du brave capitaine est resté cher et vivace au milieu de la population de diverses origines, qui compose ce village. On se rappelle encore combien son autorité était paternelle, et avec quelle adresse et quelle équité il savait apaiser les démêlés qui survenaient assez souvent parmi ces enfants de la forêt, peu façonnés au joug de l'obéissance, et dans les veines desquels coulait le sang bouillant des vieux guerriers algonquins et iroquois.

Monsieur Dominique Ducharme, déjà assez riche par ses biens de famille et son commerce de pelleteries, aurait pu, dans le poste bien rémunéré qu'il occupa si longtemps comme agent et interprète des Sauvages au lac, se créer une position tout-à-fait indépendante ; mais, comme presque tous les gens de cœur, il ignorait le calcul et la spéculation. S'il était permis de faire une remarque sur ce fidèle officier, on pourrait dire qu'il ne se montra pas assez prévoyant touchant l'avenir de sa famille.

Il demeura dans les *pays d'en haut*, comme on disait alors, pendant vingt-cinq ans, ne venant à Montréal que pour vendre ses fourrures et renouveler les approvisionnements de ses compatriotes.

En 1793, William MacKay vint faire la traite sur les bords de la rivière Ménomoni pour le compte de Dominique Ducharme. MacKay se fixa ensuite à Michillimakinac, et fit partie de la Compagnie du Nord Ouest, en 1812. A cette époque, il servit à la tête des Voyageurs, puis des Voltigeurs canadiens et se distingua

particulièrement au combat de Lacolle, livré le 20 novembre 1812. Il prit une grande part à la capture du fort de la Prairie-du-Chien, en 1814, ce qui lui valut le grade de lieutenant-colonel. Le colonel MacKay, qui avait commencé par être simple commis de M. Ducharme, devint surintendant des Sauvages. Il fut le père de l'honorable juge Robert MacKay, de Montréal.

Dans cette même année 1793, Dominique Ducharme avait acquis des Sauvages de la baie Verte, une étendue considérable de terrains, à l'endroit appelé le portage de Cacalin. M. Tassé, dans l'appendice de son dernier ouvrage, nous fournit l'acte de cession fait en cette occasion. On y verra que les Indiens faisaient bon marché de leurs droits, surtout lorsqu'on satisfaisait à leur passion pour l'eau-de-feu. Voici d'ailleurs ce document publié d'abord dans le livre de M. William R. Smith, intitulé : " *The documentary of Wisconsin* " :

" En mil-sept-cent-quatre-vingt-treize, furent présents Wabisipine et le Tabac Noir, lesquels ont volontairement abandonné et cédé à Monsieur Dominique Ducharme depuis le haut du portage de Cacalin, jusqu'au bout de la Prairie d'en bas, sur quarante arpens de profondeur. Lesquels vendeurs se sont trouvés contents et satisfaits pour deux barils de Rum. En foi de quoi, ils ont fait leurs marques, le vieux Wabisipine étant aveugle, les Témoins ont fait sa marque pour lui.

" J. HARRISON,	} Témoins.	Marque de WABISIPINE, De l'attribut de l'Aigle."
" LAMRET MACAULAY.		
" Marque du Tabac Noir."		

" Des survenants, ayant réclamé qu'ils avaient aussi droit dans le Portage, ont vendu aussi leurs prétentions et garanti de tous troubles. Ont accepté pour leur part cinq galons de Rum, lesquels se sont trouvés contents et satisfaits.

" En foi de quoi ont fait leur marque.

	" L'AIGLE.	
" S. HARRISON, Témoin.	" PECAMES,	" SON FILS.
	" CHEMES,	" BITTE,
	" L'AIGLE et le CASTOR."	

Il ne paraît pas que M. Ducharme ait jamais fait valoir les droits qu'il prétendait avoir acquis sur ces terrains ; peut-être les avait-il cédés, en quittant l'Ouest, à son frère Paul que nous avons vu réclamer, en 1821, des terres situées au même endroit, comme les ayant lui-même mises en culture. Toutefois ces concessions faites

par les Indiens aux traiteurs n'ont jamais été reconnues par les autorités anglaises, pas plus que par le gouvernement américain.

Au commencement de ce siècle, M. Ducharme entra dans la Compagnie du Nord Ouest, et il résida tantôt dans l'Ouest, tantôt au lac des Deux Montagnes. Il fut nommé vers cette époque capitaine de la milice indienne en ce dernier endroit. Depuis lors, ce titre de capitaine devint inséparable de son nom, et il faut avouer qu'il l'a bien illustré par ses hauts faits d'armes.

M. Ducharme épousa au Sault St. Louis, le 26 Juin 1810, mademoiselle Agathe Chamilly de Lorimier, fille de sieur Guillaume Chamilly de Lorimier, écr., commandant-en-chef du village de Caughnawaga, et de Dame Louise Kellek. Madame Ducharme descendait de l'une des rares familles de vieille noblesse française qui étaient restées au Canada, après la conquête. Son premier ancêtre, en ce pays, Guillaume de Lorimier, sieur des Bardes, était venu jeune au Canada, avec le rang d'enseigne dans le régiment de Carignan. Il se maria dans la paroisse de Champlain, en 1695, à Marguerite Chorel, fille de François Chorel d'Orvilliers, sieur de Saint-Romain (1). Il acquit le rang de capitaine et, en 1705, il était commandant du fort Rolland, à Lachine. Son fils, Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, se distingua également dans les armes et mérita, pour ses éclatants services, d'être fait chevalier de Saint Louis, par le roi Louis XV ; c'était l'aïeul de madame Ducharme (2). Cette dernière possédait toutes les grâces de la figure et de l'esprit ; elle fut la digne compagne du vaillant militaire. Sa parfaite éducation, ses manières distinguées contribuèrent à faire de la résidence du capitaine Ducharme un foyer aimé et envié. Le lac des Deux Montagnes n'avait pas alors la triste célébrité qu'il s'est acquise depuis quelques années. Les touristes se rendaient en foule au village indien, et tous tenaient à honneur de faire visite au courtois commandant. On ne quittait jamais la résidence du lac sans en emporter un agréable souvenir.

(1) Le sieur de Saint-Romain eut treize filles, mais il ne paraît pas que ce nombre lui ait été fatal, car trois d'entre elles se firent religieuses, et six autres s'allièrent aux premières familles de la colonie ; Marguerite épousa Guillaume de Lorimier, sieur des Bardes ; Marie-Renée, Jacques de Noray, sieur du Mesnil, major des troupes et lieutenant des vaisseaux du roi ; Madeleine, François Lefebvre, sieur Duplessis-Faber, capitaine d'un détachement de la marine ; Jacqueline, Joseph-Antoine de Frenel, sieur de la Pipardière, seigneur de Viète, lieutenant et commandant du fort Rolland ; Marie-Joseph, Etienne Pezard de la Touche, seigneur de Champlain ; Anne-Charlotte, Jean-Baptiste Crevier, sieur Duvernay.

(2) Plusieurs branches de la famille Chamilly de Lorimier sont restées en France et ont fait souche. Un M. Chamilly de Lorimier était gentilhomme servant de la chambre du roi Louis XVI. Il fut l'un des derniers serviteurs de l'infortuné monarque, et il eut l'insigne honneur d'être seul nommé avec M. Hue, dans le testament où ce bon roi recommandait à son fils tous ceux qui l'avaient fidèlement servi.

Quelques années après son mariage, le capitaine Ducharme entra véritablement dans la vie publique par un coup d'éclat. La guerre étant déclarée entre l'Angleterre et les Etats Unis, M. Ducharme fut nommé commandant, avec le titre de capitaine, de tous les Indiens qui comptaient dans les rangs de la milice bas-canadienne. Tout le désignait pour ce poste de confiance : sa bravoure reconnue, sa connaissance de plusieurs langues sauvages et l'étude qu'il avait faite du caractère de ces enfants des bois, au milieu desquels il avait vécu pendant plus de 30 ans.

Le 24 juin 1813, il remporta sur les Américains à Beaver Dam, dans le Haut-Canada, à la tête de ses Sauvages, une victoire signalée qui lui a mérité l'honneur d'être appelé " le héros de Beaver Dam," par M. Bibaud, dans son *Panthéon canadien*. Cependant la gloire de cette journée lui fut indignement contestée, et ce ne fut que bien des années après que la vérité se fit sur cette brillante affaire de Beaver Dam qui précéda, de quelques mois, la glorieuse bataille de Châteauguay. Qu'on nous permette de citer ici un extrait de la *Bibliothèque canadienne* du mois de décembre 1826. On y trouvera, avec une lettre du capitaine Ducharme, un récit véridique et circonstancié de ce combat :

" La capitulation du colonel Boerstler, ou l'affaire de Beaver Dam, qui eut lieu le 24 juin 1813, est un des événements intéressants de la dernière guerre américaine. On sait que les Sauvages, à qui la victoire fut principalement due, se montrèrent très mécontents de l'ordre général qui fut publié à cette occasion. Le capitaine Ducharme, leur principal commandant dans cette rencontre, instruit de ce mécontentement, fit ce qui dépendait de lui pour le faire cesser, ou au moins pour faire connaître la vérité, en communiquant à l'éditeur du *Spectateur canadien* des détails qui furent publiés dans le numéro du 22 juillet. Il fut aussi publié, dans le *Spectateur* du 4 avril 1818, une lettre du même capitaine Ducharme contenant de nouveaux renseignements sur cette affaire. L'été dernier, un monsieur de cette ville qui a à cœur de connaître tout ce qui doit entrer dans l'histoire de notre pays, (M. Jacques Viger), ayant lu dans un journal étranger, *The Soldier's Companion Spirited Exploit*, un exposé de cette même affaire qui lui parut fautif, fit prier le capitaine Ducharme de lui communiquer par écrit tout ce qu'il en savait, comme témoin oculaire. Il reçut du brave et obligeant capitaine la lettre suivante qu'il a bien voulu nous communiquer :

" Lac des Deux Montagnes, 5 juin 1828.

MONSIEUR,—Ayant su du capitaine Lévesque que vous désiriez

avoir de moi des détails sur la prise du colonel Boerstler et de son détachement, je vais tâcher de satisfaire votre curiosité. Le 26 mai 1813, j'eus ordre de sir John Johnson de partir de Lachine, à la tête d'un parti de 340 Sauvages, savoir : 160 du Sault-Saint-Louis, 120 du lac des Deux Montagnes et 60 de Saint-Régis. J'étais accompagné des lieutenants J. B. de Lorimier, G. Gaucher, L. Langlade, Ev. Saint-Germain et Isaac Leclair. Nous continuâmes la route jusqu'à la tête du lac Ontario où nous fûmes mis sous le commandement du colonel Claus. Arrivés près de 40 Miles Creek, ce commandant nous fit accompagner du capitaine Kerr, du lieutenant Brant et de 100 Mohawks ou Agniers. Le 20 juin, nous fûmes camper à 20 Miles Creek ou Beaver Dam, avec tous nos Sauvages. Le 23, je fus à la découverte, sur la rivière Niagara avec 25 de mes Sauvages. Nous aperçûmes une barque remplie de soldats américains ; les Sauvages firent feu dessus, tuèrent 4 hommes et firent 7 prisonniers. Comme nous étions à la vue du fort Georges, j'ordonnai à mes Sauvages de faire hâter le pas à leurs prisonniers. La cavalerie américaine ne manqua pas de nous poursuivre, et deux jeunes Iroquois étant restés en arrière pour prendre, disaient-ils, des chevaux, l'un d'eux fut fait prisonnier.

Le 24, vers 8 heures du matin, les découvreurs revinrent en poussant le cri de mort qui signifiait que nous étions frappés par l'ennemi. Aussitôt, nous nous préparâmes et je fus faire mon rapport au major de Haren, qui avait sous son commandement 100 hommes de troupes régulières. Il nous fit mettre en file. Je lui représentai que la place que nous occupions n'était pas avantageuse pour attendre l'ennemi, et que je désirais l'attaquer dans les bois. Il trouva l'avis bon, et dit qu'il nous supporterait. Nous courûmes au-devant de l'ennemi, environ un demi-mille, et nous prîmes notre position des deux côtés du grand chemin ; le lieutenant de Lorimier, à la droite avec le lieutenant Leclair et 25 hommes ; le capitaine Kerr avec ses Mohawks, à la gauche, et moi, au centre. Nous aperçûmes aussitôt 20 dragons ennemis descendre une petite côte en venant sur nous ; j'ordonnai aussitôt de tirer, et ces 20 hommes furent tous tués raides, à l'exception d'un seul que les Sauvages achevèrent ; après quoi, ils se jetèrent sur les morts pour les dépouiller, malgré que je leur enjoignisse de n'en rien faire, mais de rester à leur place. Le gros de l'ennemi, arrivé sur la côte, fit sur nous une décharge de trois pièces de canon, mais le feu fut si mal dirigé que nous n'en reçûmes presque aucun mal. J'ordonnai cependant aux Sauvages de gagner le bois, et pendant le mouvement, le feu de la mousqueterie nous tua et blessa plusieurs hommes. Alors les Mohawks se retirèrent, le capi-

taine Kerr et le lieutenant Brant nous laissèrent aussi, pour tâcher de rallier leurs Sauvages, et pour demander le secours des troupes ; mais ils ne reparurent pas dans l'engagement. Le combat devint des plus vifs ; les Sauvages, irrités de la perte de leurs frères, se battaient en furieux ; à la fin, leurs cris affreux épouvantèrent les ennemis qui se retirèrent précipitamment, infanterie et cavalerie, dans une coulée. Notre feu devenant inutile, j'ordonnai aux lieutenants Gamelin Gaucher et Langlade de cerner la coulée, ce qui fut exécuté avec ponctualité et diligence. On recommença alors à tirer avec effet, les chevaux d'un canon furent tués ; le colonel Boerstler reçut deux blessures graves et eut son cheval tué sous lui. Enfin l'ennemi retraits. Mais arrêté d'un côté par un marais et de l'autre par nos Sauvages, il se vit hors d'état de continuer ou le combat ou la retraite, et hissa le pavillon de trêve. J'ordonnai aux Sauvages de cesser de tirer, mais je fus mal écouté ; le feu continua encore de leur part. Sur ces entrefaites, le capitaine Hall de notre cavalerie, étant venu nous trouver et voyant l'ennemi rendu, alla faire son rapport. Il rencontra le lieutenant FitzGibbon, du 49^{ème} régiment, qui venait à notre aide avec 40 hommes. Celui-ci s'offrit à faire la capitulation et, comme je ne parlais pas bien l'anglais, nous l'acceptâmes aux conditions que les Sauvages auraient toutes les dépouilles. Le lieutenant FitzGibbon, non plus que le major Haren ne prirent aucune part au combat. La victoire fut entièrement due aux Sauvages qui, pourtant, se virent frustrés alors non-seulement des dépouilles qui leur avaient été promises, mais de l'honneur et de la gloire qui devaient leur revenir. Notre perte fut d'une quinzaine d'hommes tués et d'environ 25 blessés. Celle de l'ennemi en tués et en blessés fut très-considérable, et presque tous ceux qui ne furent pas tués dans le combat, au nombre de plus de 500, y compris le commandant et une vingtaine d'officiers, furent faits prisonniers.

Votre, etc., etc.,

(Signé) D. DUCHARME."

Durant la guerre, le capitaine Ducharme rendit encore d'utiles services avec ses Sauvages, sur la frontière, et en particulier à Saint-Régis, en pratiquant le difficile et dangereux exercice d'éclaireur à la découverte de l'ennemi. A cette époque se rattache un cruel événement que l'excellent homme ne pouvait jamais rappeler sans émotion. Tandis que les milices canadiennes se trouvaient près de la frontière américaine, sous le commandement du lieutenant-colonel de Salaberry, six Canadiens, craignant l'issue d'un combat prochain, désertèrent et tentèrent d'atteindre les lignes qui se trouvaient

assez proches. Salaberry commanda au capitaine Ducharme de prendre les meilleurs coureurs parmi ses Sauvages, pour atteindre les fugitifs avant qu'ils eussent franchi la frontière. Cette commission n'avait rien d'agréable pour le vaillant officier qui connaissait les conséquences d'une désertion en présence de l'ennemi; mais le commandant lui enjoignit d'obéir au plus vite. Les Indiens retrouvèrent bientôt les traces des déserteurs; ces derniers touchaient déjà au territoire américain, quand, se voyant poursuivis, ils eurent la malheureuse idée de s'arrêter et de consentir à retourner au camp. Ils croyaient bien, ainsi que le croyait M. Ducharme, qu'on leur ferait au moins grâce de la vie. Cette fois, Salaberry fut inexorable et ne voulut admettre aucune circonstance atténuante, répondant avec emportement aux supplications en faveur des coupables, qu'il fallait faire un exemple pour arrêter les déserteurs. Les six malheureux passèrent devant un conseil de guerre et furent condamnés à être fusillés. On peut difficilement peindre la consternation de ces pauvres gens, qui tous étaient mariés et avaient quitté, au village, des épouses chéries et de jeunes enfants qu'ils ne devaient plus revoir. Mourir sur le champ de bataille eût été glorieux et ils auraient laissé à leurs familles un souvenir qui aurait adouci l'amertume des regrets; mais tomber sous les balles de leurs compatriotes, ne léguer à leurs enfants que la honte et l'ignominie du supplice des traîtres, c'était affreux. Cependant, il en fut ainsi. Les six Canadiens furent amenés devant leur compagnie et fusillés de la main de leurs camarades. Le capitaine Ducharme ne pardonna jamais au colonel son implacable sévérité, et il lui assura que s'il l'avait cru décidé à faire passer ces déserteurs par les armes, au lieu de les engager à revenir avec lui, il les aurait plutôt aidés à franchir les bornes du Canada, quelles que pussent être d'ailleurs les conséquences de cet acte.

Au mois d'octobre 1813, le capitaine Ducharme prit une part glorieuse à la bataille de Châteauguay, et fut cité sur les ordres du jour du lieutenant-colonel de Salaberry parmi les capitaines qui avaient le mieux fait leur devoir dans cette immortelle journée.

A la conclusion de la paix, le gouvernement anglais pour reconnaître les services du capitaine Ducharme le nomma agent et interprète des Sauvages du lac des Deux Montagnes; il occupa ce poste jusqu'à sa mort, c'est-à-dire tout près de quarante ans.

Dans cette nouvelle position, M. Ducharme se fit aimer et respecter de ses subordonnés dont il sut dompter le caractère remuant et impatient du joug de l'autorité. Jamais on n'entendit aucune plainte contre son administration et il put maintenir l'harmonie entre les deux nations algonquine et iroquoise, qui composaient la

population de la bourgade des Deux Montagnes. On se conformait promptement aux décisions du capitaine, juge et arbitre de tous les différends. Ceux qui ont connu son autorité sur les Sauvages affirment que, s'il eut vécu, jamais les sectaires n'auraient pu s'implanter au milieu de cette population catholique, et que l'on n'aurait pas eu à déplorer les excès auxquels se sont portés les Indiens pervertis contre MM. de Saint-Sulpice, quoique ces derniers eussent été leurs protecteurs et leurs soutiens depuis près de deux siècles ; tant l'ascendant d'un seul homme peut être puissant et tant le vide que creuse une tombe peut être profond.

* * *

De 1815 à 1837, la vie du capitaine Ducharme n'offre rien de bien remarquable. Il continua pendant cette période à exercer ses fonctions assez paisibles de commandant des Sauvages. En 1837, les débats acrimonieux passèrent de la Chambre d'Assemblée aux hustings, et, au souffle de l'éloquence passionnée des tribuns canadiens, le pays commença à s'agiter. Le système arbitraire et tyrannique, qui, depuis plus de 70 ans, pesait sur le peuple canadien-français avait créé de vifs ressentiments et amassé bien des colères, qui se firent enfin jour sous l'impulsion des chefs politiques que les Canadiens avaient choisis. D'un bout à l'autre de la province, on put constater une agitation sérieuse qui menaçait de dégénérer en rébellion ouverte. Le gouvernement anglais se montra sourd à toutes les réclamations et le malaise redoubla. Plusieurs paroisses du district de Montréal s'insurgèrent. Le 23 novembre 1837, eut lieu la bataille de Saint-Denis. En cet endroit, deux cents Canadiens-Français, commandés par le Dr Nelson, n'ayant pour armes que de méchants fusils de chasse, résistèrent pendant 8 heures au colonel Gore, ayant sous ses ordres 800 hommes de troupes réglées et le forcèrent, vers la fin du jour, à retraiter en désordre sur Saint-Ours. Quelques jours après, les troupes anglaises ayant reçu des renforts battirent, à Saint-Charles, les insurgés qui se dispersèrent. Alors commencèrent les arrestations ; plusieurs chefs furent exilés aux Bermudes, et une amnistie fut proclamée pour les autres mutins. Le calme semblait rétabli, mais le feu couvait sous les cendres. En 1838, le mouvement insurrectionnel se renouvela et se propagea jusque dans le Haut-Canada qui, lui aussi, désirait des réformes. Cette fois, les autorités sévirent avec une rigueur implacable. Plus d'une centaine de Canadiens furent jugés en cour martiale et condamnés à mort. Sur ce nombre, onze furent exécutés à Montréal, et les autres, par une commutation de peine, furent

exilés dans la colonie pénitentiaire de Botany Bay en Australie, au bon plaisir de Sa Majesté, la reine Victoria, qui venait de monter sur le trône. Son règne au lieu d'inaugurer une ère de clémence semblait s'entourer d'une auréole sanglante. Ce n'est pas notre tâche d'apprécier la conduite des patriotes canadiens dont les chefs ne surent pas calculer avec justesse les chances de succès, et poussèrent imprudemment le peuple à une rébellion qui devait aboutir à l'échafaud. L'histoire, cependant, a porté son jugement. Le gouverneur, qui avait sanctionné cette cruelle répression, fut rappelé et vivement blâmé en Angleterre. A la Chambre des communes, plusieurs députés anglais et le grand patriote irlandais, O'Connell, qualifièrent hautement l'exécution des Canadiens de meurtre juridique. Le sang des Canadiens, pourtant, ne fut pas, versé inutilement. L'Angleterre ouvrit les yeux et comprit tout ce que la politique suivie jusqu'alors à l'égard de nos pères, avait d'odieux ; les libertés constitutionnelles, si longtemps réclamées, nous furent définitivement acquises.

Pendant la période agitée et douloureuse que le Canada eut à subir, le capitaine Ducharme, déjà septuagénaire, éprouva bien des chagrins et des avanies. Employé du gouvernement, on l'accusait presque de trahison envers ses propres compatriotes, et on le qualifiait de l'épithète peu enviée de "*Chouayen*," nom donné par les patriotes d'alors aux Canadiens-Français qui appuyaient le gouvernement. M. Ducharme, dès le commencement du mouvement, tenta inutilement de faire comprendre aux amis nombreux qu'il comptait parmi ses compatriotes, la témérité qu'il y avait pour eux à engager la lutte avec des forces régulières, supérieures en nombre et bien armées. Il croyait avec raison qu'il pouvait rester fidèle au gouvernement, sans cesser d'être bon citoyen. Il ne faisait, d'ailleurs, que suivre l'avis des évêques et du clergé dont les membres, à de rares exceptions près, conseillaient la soumission à l'autorité, tout en reconnaissant la légitimité des réclamations des patriotes. Le brave capitaine croyait, comme le grand historien Tacite, qu'il est permis aux bons citoyens de suivre une voie moins périlleuse, entre l'opiniâtreté qui se perd et la servilité qui se déshonore (1).

En 1837, plusieurs capitaines de la milice canadienne avaient envoyé leur démission au gouvernement, en exprimant leur mécontentement d'une façon non équivoque. M. Ducharme reçut ordre de se rendre, le jour de la Saint-Pierre, à Saint-Benoit pour y

(1) *Liceat, inter abruptam contumaciam et deforme obsequium, pergere iter periculis vacuum. Tacit. Ann.*

faire l'appel du rôle des miliciens et passer les compagnies en revue. Il obéit et, malgré l'aspect peu rassurant de la foule, il exécuta facilement les ordres qu'on lui avait mandés. Après l'inspection, il se rendit à l'invitation à dîner que lui fit un de ses amis qui, pourtant, ne partageait pas ses vues politiques. Plusieurs citoyens de Saint-Benoit étaient aussi au nombre des convives ; la conversation s'engagea naturellement sur les événements du jour, et ne tarda pas à se changer en discussion assez vive. M. Ducharme, quoique seul de son opinion, la soutenait chaudement, lorsqu'un de ses interlocuteurs donna à entendre que c'était une lâcheté de tourner le dos à ses concitoyens. Le bouillant capitaine se leva de table tout d'une pièce, puis portant sur son adversaire un regard foudroyant : " Dehors, s'écria-t-il, G***, je vais vous montrer si je suis un lâche ; je suis votre homme, à l'épée, au pistolet, au fusil, à n'importe quelle arme." M. G*** était une espèce de colosse dans toute la vigueur de l'âge, tandis que M. Ducharme, de petite taille, était alors âgé de plus de 72 ans. La partie ne semblait pas égale, mais le véritable courage n'a pas de calcul. G*** ne voulut pas accepter le défi et fut forcé de faire des excuses, s'apercevant, quoique un peu tard, combien il est dangereux de tenter le cœur d'un brave. Comme on peut le penser, cette scène mit fin au dîner, et M. Ducharme monta à cheval pour parcourir le chemin escarpé qui sépare Saint-Benoit du lac des Deux Montagnes, bien qu'un orage commençât à gronder au dehors.

Quelque temps après, plusieurs centaines de patriotes de Saint-Eustache et des paroisses environnantes, sous le commandement d'un Français, nommé Girod, se rendirent au lac des Deux Montagnes, pour se faire livrer les armes et les munitions des Sauvages. Le village se trouvait alors presque désert, les Indiens étant partis pour la chasse ; il n'y restait que les vieillards, les femmes et les enfants. La troupe se divisa en trois bandes : l'une se rendit à la maison du séminaire, une autre chez M. McTavish, autrefois associé de la compagnie du Nord Ouest, enfin la troisième envahit la résidence du capitaine Ducharme, lequel fut appelé au séminaire par Girod. Il n'hésita pas à s'y rendre, et laissa sa maison et sa famille sous la garde d'un patriote du nom de Brazeau, en lui assurant que s'il était fait quelque insulte à sa femme ou à ses enfants, il en répondrait sur sa tête. En arrivant à la résidence de MM. de Saint-Sulpice, Girod lui dit : " Vous êtes un officier du gouvernement ; vous savez où sont les fusils et les canons, nous sommes venus les chercher, il nous les faut." A cette demande péremptoire, M. Ducharme répondit qu'il s'était attendu depuis

longtemps à cette réquisition ; que pour ce motif, il avait dit aux Sauvages de cacher les canons, et qu'il ne savait pas où ils se trouvaient. " Quant à mes propres armes, ajouta le capitaine, elles sont chez moi, et je vous mets au défi de les prendre ; ma tête tombera avant de les livrer, et avec la mienne celle de bien des vôtres." C'était un fier langage dans la bouche d'un septuagénaire, qui se voyait absolument seul au milieu d'une troupe déjà assez mal disposée à l'égard d'un employé du gouvernement.

Girod parut assez embarrassé de cette réponse qu'il savait ne pas être une simple bravade, car tous connaissaient l'intrépidité et la détermination dont le vieux commandant avait donné des preuves en mainte circonstance. Le chef improvisé demanda cependant à M. Ducharme de l'accompagner chez lui ; ce dernier acquiesça à cette requête, tout en se mettant en garde contre quelque *coup de Jarnac*. Arrivé à la maison, Girod voulut en visiter toutes les pièces, afin de chercher les armes des Sauvages, mais il ne trouva rien. M. Ducharme demanda alors aux hommes de la troupe s'ils avaient rempli les ordres qu'on leur avait donnés et sur leur réponse affirmative, il les invita tous à déjeuner, ce qu'ils acceptèrent de grand cœur, la plupart ayant jeûné depuis la veille. Après avoir remercié le capitaine de sa libéralité, ils décampèrent sans l'inquiéter davantage. Peu de jours après, les désastres qu'il avait prédits aux patriotes se réalisèrent. Le village de Saint-Eustache fut pris par les troupes régulières, l'église et le presbytère incendiés par les boulets rouges. Le lendemain, les habitants de Saint-Benoit, en voyant arriver les soldats anglais, firent leur soumission. Malheureusement, les volontaires fanatiques du Haut-Canada arrivèrent quelques heures après, et, sans respect pour la parole donnée par les commandants anglais, brûlèrent toutes les maisons des patriotes, et promènèrent, pendant plusieurs jours, la terreur et la torche incendiaire dans tous les environs. Les malheureux habitants se virent forcés de se réfugier dans les bois après avoir tout perdu : leurs bâtiments, leurs récoltes et leur bétail. Les vainqueurs ne crurent pouvoir rétablir la tranquillité qu'en ravageant et dépeuplant les campagnes, rappelant, par cette odieuse conduite, l'apostrophe sanglante que Tacite jetait à la figure des Romains, par la bouche du roi breton Galgacus : " Quand ils ont créé un désert, il appellent cela faire la paix (1) ". On se rappelle qu'en 1849, lorsqu'on vota le bill des indemnités pour réparer autant que possible les dommages causés

(1) *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant. Tacita... Agricola...*

injustement en cette circonstance aux Canadiens-Français, la colère des bureaucrates anglais ne connut pas de bornes. On incendia le parlement à Montréal, lord Elgin et sir Lafontaine furent indignement insultés par la populace d'origine anglaise.

Le capitaine Ducharme se rendit à Saint-Eustache immédiatement après le combat ; il vit les corps des Canadiens qui achevaient de rôtir dans les caves de l'église incendiée. Son cœur naturellement sensible saignait à la vue des malheurs qui frappaient ses compatriotes et il déplorait l'obstination des chefs qui avaient entraîné tant de braves gens à une fin si cruelle. En cette circonstance, il fit tout ce qu'il put pour soulager la misère de beaucoup de familles. Bien plus, au risque de se compromettre gravement, il favorisa indirectement la fuite de plusieurs personnages impliqués dans les troubles, quoique quelques-uns lui eussent amèrement reproché auparavant de ne pas faire cause commune avec eux.

Un peu plus tard, lorsque les arrestations recommencèrent, M. Ducharme eut le chagrin de voir plusieurs de ses proches arrêtés. Chevalier de Lorimier, cousin de madame Ducharme fut condamné à mort, comme coupable de haute trahison et exécuté avec dix autres Canadiens, parmi lesquels se trouvait l'infortuné Duquet, qui monta courageusement sur l'échafaud, ayant à peine 21 ans. En même temps que ces derniers avait été arrêté par les Sauvages dans les bois du Sault, Léandre Ducharme, neveu du capitaine Ducharme et fils de son frère Louis, résidant à Châteauguay. Léandre Ducharme n'échappa à l'échafaud que pour se rendre en exil. Il n'était âgé que de 21 ans ; son esprit naturel, ses talents semblaient lui réserver un meilleur avenir. Après avoir passé tout l'hiver en prison, il fut condamné à mort pour haute trahison. Sa sentence, comme celle d'un grand nombre de ses compatriotes, fut commuée en exil à Botany Bay. Il partit sur le *Buffalo*, au printemps de 1839, et n'arriva à destination qu'après 6 mois d'une navigation pendant laquelle les condamnés eurent à subir les plus pénibles privations, mourant presque de soif et étant enchaînés toutes les nuits. Léandre Ducharme revit sa patrie en 1843 après la proclamation de l'amnistie générale accordée aux condamnés politiques du Canada. A son retour, il publia le récit de ses souffrances dans une brochure ayant pour titre : *Journal d'un exilé politique*, et qui parut en 1845. Quoiqu'il n'eût reçu qu'une éducation commerciale, il sut mettre dans sa narration un véritable intérêt, et, en racontant simplement ses longues et douloureuses années de détention, il attendrit le lecteur sans aucune mise en scène. Cette publication est la seule, avec les écrits de M. Prieur, qui nous

ait donné quelques détails sur l'exil de nos compatriotes à Botany Bay.

Il ne nous reste qu'à rappeler les dernières années que le capitaine Ducharme passa sur la terre, édifiant tous ceux qui l'entouraient par sa piété et sa foi ardente. Pendant sa jeunesse errante, l'esprit religieux qu'il avait puisé au sein de sa famille si chrétienne, s'était sans doute quelque peu affaibli, surtout à l'époque où il demeurait dans l'Ouest, passant quelquefois bien des années sans rencontrer d'église ni de missionnaires. Mais depuis son retour au Canada, il se distingua constamment par son attachement à ses devoirs religieux. C'était un véritable catholique pratiquant. Bon époux et bon père, il a laissé une mémoire vénérée parmi les siens; citoyen intègre, il a su conquérir l'estime de ses contemporains. M. Ducharme conserva la vigueur de l'esprit et du corps jusqu'à l'âge le plus avancé, malgré les innombrables fatigues qu'il avait éprouvées pendant la première période de sa vie si mouvementée. A 80 ans, il jeûnait encore durant le carême entier; il ne manquait pas d'assister à la messe chaque matin; enfin il se préparait de manière à ne pas trop craindre de rencontrer le Dieu des armées et des braves. Quelques jours avant la mort de M. Ducharme, le Révérend M. Dufresne, alors curé des Deux Montagnes, invita un de ses confrères à venir admirer, disait-il, les derniers moments d'un brave. Arrivés près de son lit, l'un d'eux lui demanda s'il redoutait de mourir. "Non, monsieur," répondit-il; puis il ajouta: "J'ai un bon guide," en désignant une statue de la sainte Vierge qui se trouvait à côté de son chevet. Sa fin fut douce et sans agonie; il s'éteignit au milieu de sa famille en pleurs, le 3 août 1853, à l'âge patriarcal de 88 ans, deux mois et dix-huit jours. Ses restes ont été inhumés dans les caveaux de l'église des Deux Montagnes. Madame Ducharme lui a survécu plusieurs années; sa tombe se trouve à côté de celle de son digne mari.

Le capitaine Ducharme n'a pas laissé de fils pour perpétuer son nom. Il avait eu de son mariage avec Mademoiselle de Lorimier, plusieurs enfants dont cinq lui ont survécu; ce sont Mesdames Fillion, Aird, Sicard de Carufel, Mlles Hermine et Valérie, cette dernière est religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, sous le nom de Saint-Gilbert. Elle a été supérieure de plusieurs maisons importantes de cette communauté, entre autres de celle de Sorel, où elle a présidé à la construction du magnifique couvent l'un des plus beaux édifices de la ville. Si M. Ducharme n'a pas légué à sa mort de grands biens à ses enfants, il leur a laissé un nom honorable et l'exemple d'une longue vie consacrée au bien: héritage précieux que l'envie et la dent du temps ne sauraient entamer.

L'auteur aurait souhaité qu'une plume plus autorisée que la sienne ait raconté les exploits et les vertus de ce grand et tout-à-la-fois modeste citoyen. Ceux qui ont connu le "bon capitaine," comme on se plaisait à le nommer, auraient pu en tracer un portrait beaucoup plus fidèle que celui qui n'a eu pour se guider que des documents souvent incomplets. Aussi doit-il y avoir plusieurs lacunes dans ce court travail, surtout au sujet du séjour de M. Ducharme dans l'Ouest ; toutefois l'auteur a trouvé quelque plaisir à esquisser la notice biographique d'un excellent homme à qui il tient du reste par des liens de parenté assez étroits, puisqu'il était frère de son aïeul maternel.

PANTALÉON HUDON.

ERRATA.

LIVRAISON DE JUIN.

- Page 422, seconde ligne au lieu de : 1869, *lisez* : 1689.
 " " quinzième ligne au lieu de : père, *lisez* : frère.
 " 426, deuxième ligne au lieu de : 1720, *lisez* : 1759.
 " 427, trente-troisième ligne au lieu de : tentative, *lisez* : tenta-
 tion.
 " 429, trente-deuxième ligne au lieu de : d'un endroit, *lisez* :
 dans un endroit.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Populariser la science, ce n'est pas l'abaisser, c'est la rendre plus compréhensible, plus attrayante, la mettre ainsi à la portée de tous les esprits désireux de s'instruire et lui donner une application utile et pratique : c'est enfin se conformer au plan de la Providence, qui avant de répandre une vérité sur la terre la fait mûrir quelque part. Les vérités scientifiques sont peu communes, il est vrai, et surtout peu complètes ; mais que de progrès ne font-elles pas vers la perfection. Si le *pourquoi* est encore à espérer pour le plus grand nombre d'entre elles, le *comment* n'en est pas moins assez établi : et ainsi plus de la moitié du mystère est dévoilée aux regards de l'homme. Les lois de la gravitation, des ondulations de la chaleur, de la lumière, de l'électricité ne sont pas lettres mortes. Nous pouvons rapporter tous les phénomènes de la nature à des lois bien établies, chose que nos pères étaient loin de faire. Aussi la marche des astres, les réactions chimiques, etc., n'ont plus rien de miraculeux. Mais il est un ordre de phénomènes dont la solution est plus insaisissable ; c'est pourquoi les savants du jour, les regards tournés de ce côté, y consacrent des études d'autant plus dignes d'attention que la lumière est lente à venir. Les phénomènes de la vie, à son origine, sont pleins de ténèbres ; ceux de l'hérédité sont dans le même cas ; et pourtant rien n'intéresse plus l'humanité ; son avenir, ses progrès ou sa décadence que l'hérédité : c'est là le secret de son développement.

Malgré le peu d'espérance qu'il y a de voir une solution prochaine à un sujet si important, mais qui est loin d'être mûr, les faits n'en sont pas moins intéressants ; et il convient d'autant plus de s'y arrêter que ce seront eux qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, nous conduiront à des principes fixes, à des lois immuables.

P. Lucas établit de la manière suivante les divisions de l'hérédité. L'hérédité est directe, quand elle s'exerce des parents sur les enfants ; collatérale, quand la maladie ou la disposition transmise

procède de collatéraux ; elle est dite par atavisme, ou en retour, quand elle saute une génération et quand la tare morbide vient des grands-parents ; enfin on appelle hérédité par influence, cette hérédité mal démontrée, qui accuserait l'empreinte d'un premier mariage sur les produits d'un second.

D'un autre côté, l'hérédité est physique ou morale. L'hérédité physique comprend l'hérédité anatomique ou hérédité de la forme et de la structure ; l'hérédité physiologique ou hérédité des fonctions ; l'hérédité morbide ou pathologique ou hérédité des maladies. L'hérédité morale embrasse l'hérédité des penchants et l'hérédité des aptitudes affectives et intellectuelles.

De tous les temps des exemples qui pourraient avoir leur place dans toutes ces divisions mentionnées, ont été remarqués chez tous les peuples. Moïse avait fait une partie de sa législation d'après la connaissance qu'il avait de cette loi en vertu de laquelle les enfants héritent des qualités corporelles de leurs pères et de leurs mères. Les Grecs avaient constaté le même fait. Chez les Spartiates, où la supériorité de la matière sur l'esprit était établie comme chez tous les peuples païens, l'on voyait, d'après le principe de l'hérédité, les enfants faibles massacrés au berceau. Les Romains nous présentent des familles désignées par des caractères physiques, comme celles des grands nez, des lèvres épaisses, des grosses têtes, des grosses joues (nasones, labéones, capitones, buccones.) Ne voyons-nous pas dans nos temps modernes chez diverses familles des singularités analogues : le nez bourbonnien et la lèvre autrichienne ne sont-ils pas des exemples bien connus ? D'après Ribot, de tous les traits du visage, le nez est celui qui se conserve le mieux par hérédité.

Le manque de dents accompagné de la chute prématurée des cheveux se remarque beaucoup dans certaines familles ; et en cela nous voyons l'application de la théorie de Darwin sur la corrélation constante qui existe entre les cheveux et les dents. Néanmoins cette corrélation n'existe pas toujours. Shakespeare qui fut chauve de très-bonne heure (et qui, autant qu'on en peut juger par ses portraits, avait de très bonnes dents) suppose entre l'abondance de cheveux et le défaut d'esprit une corrélation qui doit être une théorie séduisante pour ceux qui perdent leurs cheveux.

“ Pourquoi, demande Antipholus, de Syracuse, le Temps est-il si avare de cheveux ? ”—Parce que, répond Dromion, “ c'est un bien qu'il prodigue aux bêtes, et qu'il rend aux hommes en esprit ce qu'il leur retranche en poils.”

Le cas d'Andrian Teftichjevi, qu'on montrait-il, il y a quatre ans à Paris et à Berlin, avec son fils, offre un exemple remarquable

de la transmission d'une anomalie. Tous les deux étaient littéralement couverts de poils, ce qui fait qu'on les appelait "les hommes chiens."

La famille Colburn nous présente un cas de sexdigitisme (présence de six doigts), répété sept ou huit fois dans le cours de quatre générations.

Le bec-de-lièvre, l'albinisme, la claudication et autres particularités reparaissent communement pendant quatre ou cinq générations et disparaissent lentement.

Ces singularités, loin d'être favorables à l'homme lui sont toujours contraires. Chef-d'œuvre de la création, fraction de la divinité elle-même, son perfectionnement est impossible, et quand la nature présente chez lui des anomalies c'est pour l'abaisser. Il n'en est pas ainsi chez les animaux. Une variation paraît-elle utile et avantageuse, on le maintient. Nous en trouvons un curieux exemple dans les *Philosophical Transactions*.

Un nommé Seth Wright, propriétaire d'une ferme sur les bords de la rivière Charles, dans le Massachusetts, possédait un troupeau de quinze brebis avec un bélier de l'espèce vulgaire. En 1791, une des brebis donna à son maître un agneau mâle qui, sans qu'on pût savoir pourquoi, différait du père et de la mère par un corps d'une longueur disproportionnée avec des jambes courtes et torsés. Aussi se trouva-t-il incapable de se livrer au jeu favori de ses camarades, qui était de sauter par dessus les clôtures des voisins, au grand ennui du fermier. Avec le prompt discernement qui caractérise les Américains, les voisins imaginèrent que ce serait une excellente chose si tous les moutons de Seth Wright, étaient comme le nouveau venu, condamnés par la nature à rester chez eux. Ils engagèrent Seth Wright à tuer le vieux patriache du troupeau et à le remplacer par le bélier ancou. Le résultat fit honneur à leur sagacité et à leurs prévisions. Les agneaux furent presque toujours de purs ancous ou de purs moutons ordinaires. Quand il y eut assez d'ancous pour les laisser multiplier entre eux, les nouveaux rejetons furent constamment des ancous purs. Mais aujourd'hui il ne reste aucune trace de cette espèce de moutons. En 1813, le colonel Humphrey, auquel nous avons emprunté le fait qui précède, eut de la peine à se procurer un spécimen dont le squelette fut offert à sir Joseph Banks.

La longévité est héréditaire dans certaines familles, comme dans d'autres la vie est courte. Nous en voyons un curieux exemple dans la famille Turgot. Dans cette famille depuis plusieurs générations pas un de ses membres n'avait franchi l'âge de cinquante-neuf ans. Sous Louis XVI, un des siens devint ministre ;

parvenu à cinquante ans, Turgot jouissait d'une excellente santé et semblait être destiné à dépasser la somme d'années qui avait été accordée à ses ancêtres. Il n'en fut rien, il avertit ses amis de sa fin prochaine, se prépara sérieusement au départ et mourut avant la fin de sa cinquante quatrième année.

Le bégaiement, le zézaiement dont l'origine ou la cause n'est pas encore établie—tellement que les uns la placent dans l'esprit et les autres dans le corps,—sont des héritages assez fidèles. Mais ce qui nous paraît le plus curieux c'est de constater le peu d'influence qu'ils ont sur le babil. Le docteur Lucas nous parle d'une gouvernante dont la loquacité était intarissable et ingouvernable : tout le monde en était assommé, et faute d'hommes elle assommait les animaux, voir même les objets inanimés. On la renvoya. "Ce n'est pas de ma faute, disait elle à son maître. Ne me grondez pas. Cela vient de mon père. Il avait le même défaut qui faisait le supplice de ma mère et qu'il tenait de mon grand-père." Curieux assemblage dont nous sommes témoin souvent et souvent aussi la victime ; comment l'expliquer.

L'art d'écrire, d'après Darwin, est aussi une faculté qui passe souvent du père au fils d'une manière merveilleuse. Ainsi nous voyons dans une famille un enfant qui n'a reçu qu'une instruction secondaire imiter parfaitement l'écriture bien faite d'un père instruit. Le dr Carpenter mentionne le fait suivant qui s'est produit dans sa famille et qui tend à prouver la théorie du jour, c'est-à-dire que l'écriture est indépendante de l'éducation spéciale de la main droite.

"Avant la fin du dernier siècle, un gentleman avait émigré en Amérique et s'était établi au fond des défrichements. De temps à autre il écrivait en Angleterre de longues lettres à sa sœur, pour la tenir au courant de ses affaires de famille. Un accident lui enleva le bras droit et la correspondance fut continuée quelque temps par l'un ou l'autre de ses enfants. Au bout de quelques mois il apprit à écrire de la main gauche et bientôt on retrouva dans ses nouvelles lettres, la même écriture que dans les anciennes. C'était à s'y méprendre."

Les derniers exemples que nous venons de donner ; les dernières considérations que nous venons de faire sont une transition toute naturelle à d'autres réflexions sur l'hérédité des facultés intellectuelles et des aptitudes artistiques.

Galton et Ribot prétendent que le génie peut être prévu et annoncé ainsi comme une heureuse prophétie. Les exemples de génie qui sont venus, à certaines époques, illuminer le monde et enorgueillir les peuples, semblent cependant répondre d'une façon

négative à la théorie des auteurs cités. Les noms de Laplace, Lagrange, Lavoisier, Harvey, Faraday n'ont été illustrés qu'une seule fois. Prétendre que chez leurs ancêtres il y avait des indices de ce qu'il ont été, c'est prêcher l'erreur. Le génie ne peut ni être prévu ni être expliqué. Peut-être, Dieu souffle-t-il de nouveau quelquefois sur l'humanité abaissée. Ne voulant pas laisser périr son œuvre, peut-être, la ranime-t-il du même souffle qui la créa, lui mettant ainsi l'auréole au front et lui donnant un titre à l'immortalité. Nul doute que des aptitudes prononcées chez un père, sont susceptibles d'être répétées chez son enfant. Mais c'est loin d'être là une loi établie. La sollicitude du père est loin d'être secondée toujours par l'ambition du fils. La société constate à regret le contraire tous les jours. Nous voyons dans le *Quarterly Journal of Science* un article sur l'hérédité qui insinue une interprétation plus ou moins satisfaisante de la formation du génie. Nous la donnons pour ce qu'elle est : " Si, dit l'auteur, nous considérons l'intelligence, non point comme une faculté unique, mais comme un assemblage de facultés, nous ne voyons plus guère ce qui pourrait nous embarrasser dans le phénomène de la spontanéité, c'est-à-dire dans l'apparition d'un homme de génie au milieu d'une famille qui ne s'était distinguée jusque là par aucune sorte de supériorité. La mécanique nous enseigne qu'aucun objet n'est plus fort que son point le plus faible. Supposons une famille douée de quelques qualités supérieures, mais qui, en vertu du même principe aussi vrai en psychologie qu'en mécanique, est restée dans l'obscurité. Un homme de cette famille épouse une femme douce, pourvue de qualités qui lui manquent (qualités complémentaires). L'enfant d'un pareil couple peut accumuler en lui ce qu'il y a de plus excellent chez le père et la mère et nous avons le cas d'un génie spontané." Un fait n'en est pas moins établi à ce sujet. Nous savons que l'intelligence dans ses formes spéciales d'énergie n'appartient qu'à certaines races d'hommes ; peut-être arriverons-nous à spécifier les groupes de familles qui devront en être héréditaires.

Les phénomènes d'hérédité de l'ordre mental, quoique admis, sont loin d'être établis comme ceux de l'ordre physique. Qu'allons-nous dire maintenant de l'hérédité des qualités morales ? D'abord pouvons-nous affirmer avec Miss Martineau et tant d'autres, qu'elle existe et que notre caractère au lieu d'être *nôtre* est celui qui nous a été légué. Loin de nous un tel préjugé ; une telle superstition ne peut tenir devant un examen sérieux, et nous déclarons au contraire avec Heinroth et l'autorité civile et religieuse que, en aucun cas, le caractère moral ne peut être considéré comme une trans-

mission héréditaire capable de modifier la responsabilité du mal ou le mérite du bien. Mais pour établir cette dernière théorie sur une base inébranlable il ne suffit pas de consulter la simple raison qui nous égare et nous fait répéter avec ironie le vieux dicton populaire : La même quantité de grâce qui de John ferait un saint suffirait à peine pour empêcher Pierre de devenir un assassin. Il faut une foi religieuse, il faut un esprit chrétien, il faut enfin être convaincu que nous venons de Dieu et que nous avons les droits et le pouvoir de retourner à lui.

Nous sommes ce que nous nous faisons nous-mêmes, et malgré quelques cas qui tendent à prouver que " quand les pères mangent du raisin vert les dents des fils s'en ressentent," il nous semble que ce serait abdiquer notre noble origine et jeter à terre la couronne royale qui ceint le front de l'homme, que de douter un moment du libre arbitre que nous tenons entre nos mains comme un sceptre puissant.

Que conclure de ces quelques réflexions jetées à la hâte dans notre causerie mensuelle ? L'hérédité existe dans l'espèce animale ; l'homme au point de vue animal subit les lois de l'hérédité. Au point de vue intellectuel et moral surtout, c'est-à-dire présenté dans ce qui le distingue de toute la matière inanimée et animée, il semble s'affranchir de ces lois. L'âme, avec ses facultés, sera toujours indépendante du corps dont elle est le sublime moteur.

SÉVÉRIN LACHAPPELLE, M. D.

Ville St. Henri, 18 Juillet 1878.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Nous voici donc en pleine Exposition universelle. Tous les pavillons flottent au bout des mâts : tous les objets sont installés : toutes les augustes formalités de l'inauguration sont accomplies. De plus, les ministres ont fini de pérorer dans chacune des principales chapelles de ce culte nouveau : les eaux bondissent pour tout le monde du haut de leur réservoir artificiel, les machines ronflent, les cloches tintent, les pianos font rage dans les immenses couloirs.

Et ce qui est bien plus vivant et, à certains titres, bien plus curieux que tout cela, c'est cette foule bariolée, exotique, étonnante, qui circule paisiblement sous nos yeux, véritables échantillons de l'humanité, qui sont venus en quelque sorte s'exposer eux-mêmes... Quelques-uns s'attacheront à ce Paris fascinateur, qui ne manque jamais d'escamoter une partie de ses hôtes ; d'autres retourneront dans leur pays, où ils pourront parler de l'Exposition : mais, en réalité, qu'auront-ils vu de la capitale elle-même ?

Rien, ou peu de chose : malheur souvent irréparable pour la plupart d'entre eux, faute énorme dont vous, chers Canadiens, qui savez voyager, ne voudrez pas, j'en suis sûr, vous rendre coupables.

En effet, Paris est la plus belle, la plus instructive exposition permanente qui se puisse rêver, et c'est être sage que de prélever quelques heures sur le Champ-de-Mars et le Trocadéro, en faveur des merveilles de la capitale elle-même.

Beaucoup de ceux qui s'éternisent dans les couloirs où le même objet est répété deux mille fois, se doutent-ils de tout ce que l'aspect quotidien et la vie même de Paris peuvent leur apprendre ? Savent-ils comment cette ville immense fait son ménage, se lave, s'éclaire, s'arrose, se promène, se nourrit ?

Or, il y a de tout cela, je le répète, une exposition permanente bien curieuse à étudier ; et ce n'est pas perdre son temps que de donner un coup d'œil, par exemple, aux Halles centrales.

Est-il beaucoup de capitales qui aient élevé à la nourriture et aux transactions qu'elle nécessite toujours, un palais de cette taille ? Je ne le crois pas : et il est à craindre que les Parisiens qui en jouissent, ne sachent pas tous que leur marché couvert a coûté 70 millions et qu'il s'étend sur une superficie de 80,000 mètres.

Les Halles centrales, dont nous sommes redevables au second empire, sont une sorte de ville étrange, colossale, indescriptible, qui semble avoir été mise sous un hangar un jour de pluie, par un caprice gigantesque. Vous y trouvez de larges rues, des carrefours, des places, des squares, des fontaines, des trottoirs macadamisés et bordés de files de becs de gaz, des façades alignées et superbes, des perspectives fuyantes, de hautes voûtes dont les boiseries brillent et luisent entre les dentelles noires d'une charpente de fonte.

Puis, ce sont de toutes parts des nervures délicates, des galeries découpées, des persiennes transparentes, une forêt de piliers qui, tels qu'une mâtresse prodigieuse, supportent la nappe infinie des toits. La plupart des rues sont couvertes de verre et tirées à angle droit, reliant ensemble un certain nombre d'énormes pavillons à double étage de toits, dont les parois également faites de verre et de colonnettes en fonte, sont portées sur des murailles de brique. Il y a là une suite d'étalages compliqués et de *stores* immenses et quand vous regardez cet ensemble, par un coucher de soleil, vous diriez une Babylone de métal, d'une légèreté indoue, traversée par des terrasses suspendues, des couloirs aériens, des ponts volants, jetés sur le vide.

Mais ce n'est pas tout. Il y a une ville souterraine par dessous cette ville aérienne : c'est-à-dire une série de catacombes spacieuses et superbement voûtées qui court sous cet alignement de palais et y correspond par des escaliers descendant directement de chaque pavillon dans ce labyrinthe souterrain appelé les *Resserres*. Les resserres sont uniquement construites de pierre de taille et de brique, et les marchands y gardent les denrées qu'ils n'ont point vendues.

Parfois, aux heures où les Halles s'endorment, c'est-à-dire vers trois ou quatre heures de l'après-midi, des bruits mêlés et étranges sortent des trappes d'escalier ou des soupiraux entr'ouverts : un chant de coq trompé par la lumière du gaz, un roucoulement de pigeons, un aboiement poussé par les chiens terriers donnant la chasse aux énormes rats qui sont le fléau des resserres.

Mais il y a aussi des êtres humains qui passent une partie de leur journée là-dedans. Suivez cette cave sombre : le long des ruelles, toutes les resserres sont tendues de toile métallique à mailles fines par crainte des incendies, et les becs de gaz font des taches jaunes sans rayons dans la buée qui s'alourdit sous l'écrasement de la voûte. Penchée sur une boîte de chêne, manches retroussées et bras nus, une femme travaille le beurre et pétrit, comme on dit la *maniotte*. Pour cela, elle prend à côté d'elle, les échantillons des différents beurres, les corrige l'un par l'autre, ainsi

que l'on procède pour le coupage des vins, les arrose de roucou pour leur donner une belle couleur blonde et enfonce furieusement ses poings dans cette pâte grasse, qui sera dégustée demain sur la table des grands.

Plus loin, sur d'immenses étagères, d'autres femmes placent et déplacent des mottes de fromage énormes : des *Cantal* géants, des *Hollande* couleur d'or, des *Gruyère* grands comme des roues de voiture. Puis, des rangées de *Parmesan*, d'interminables files de *Roquefort*, des entassements de *Marolles*, nous conduisent à un département à peine moins empesté, à celui de la volaille. Empilées derrière des grillages de fonte, on aperçoit là, de véritables nuées de canards, de dindons, de poules, auxquels, pour les faire manger, on est obligé d'apporter de la lumière. C'est à ce point que si on cache la bougie avec la main, toutes ces pauvres bêtes restent le cou en l'air, comme si le soleil s'était couché.

Le plus souvent on les *gave* : c'est-à-dire qu'on s'emplit la bouche à une casserole pleine de grains et d'eau et que, prenant les volatiles un à un, on leur souffle une gorgée dans le bec jusqu'à ce qu'ils se pâment et retombent au fond des coffres, l'œil blanc et à moitié ivres.

Ne sortez pas de ces catacombes sans donner un coup d'œil à l'abatage des mêmes volailles, au compartiment des plumes et à celui des paniers ou bourriches vides que les camions des gares de chemins de fer ne peuvent plus suffire à retourner à leurs propriétaires. Voyez les superbes bassins grillés où les anguilles se tassent en mille replis verdâtres et où se conserve le poisson d'eau douce. Enfin admirez cette ligne centrale de rails, dessein gigantesque, mais aujourd'hui abandonné, de relier les Halles centrales au chemin de fer de ceinture par une voie souterraine. Et si vous craignez pour la propreté et la salubrité, sachez que l'autorité municipale se montre prodigue d'eau et qu'elle en fait verser deux millions 800 mille litres par jour, pour la seule consommation des Halles centrales.

Quand vous viendrez à Paris, vous vous coucherez tard, comme tout le monde, et vous connaîtrez le gros sommeil de deux heures du matin. Alors, non seulement les magasins ont poussé leurs volets sur les étalages miroitants, non-seulement la poussière achève de tomber silencieuse sur les bancs des théâtres fermés et déserts, mais les cafés eux-mêmes qui s'endorment si tard, s'éteignent les uns après les autres. Eh bien, c'est à ce moment là, précisément, que les Halles s'éveillent.

Et d'abord, du fond de la banlieue et par toutes les routes arrivant à Paris, débouchent des lignes de chariots qui s'avancent à

la file, battant du cahot des roues les façades endormies. Ce sont les maraîchers approvisionneurs, enveloppés dans leur grosse limousine, et conduisant au pas leur cheval paisible. Tombereaux de pois, tombereaux de choux, tombereaux de navets, de carottes, de céleri, d'artichauts, de salade viennent s'acculer en ligne tout autour des pavillons, où ils déversent vivement leur charge végétale.

Ils sont aidés dans cette besogne par 538 *Foris*, ou hommes d'équipe, dirigés par des syndics et offrant toutes les conditions possibles de probité, de bonne conduite et d'exactitude. Ce sont généralement des sujets taillés en Hercule et ayant triomphé d'une épreuve physique à laquelle on les soumet pour les essayer. Vous les reconnaissez à leurs larges chapeaux enduits de blanc d'Espagne et à leur colletin en très-gros velours d'Utrecht, qui empêchent les fardeaux de glisser de dessus leurs épaules. Ce sont eux, qui sous leur responsabilité personnelle, déchargent les voitures et en portent le contenu sur le *Carreau* des ventes.

Il n'est que quatre heures, et déjà le mouvement s'accroît et le bruit redouble sous les voûtes sonores des Halles centrales. Ce sont des coups de cloche à chaque pavillon qui s'ouvre, à chaque arrivage important de légumes, de viande ou de marée. Les lanternes se croisent dans tous les sens, les clefs crient dans les serrures, des bureaux s'ouvrent et s'éclairent subitement, des agents de police vont et viennent enveloppés de leur capote, marchant à petits pas, deux par deux et l'œil aux aguets.

Quels beaux étalages déjà dans le pavillon aux légumes ! et quelles apparences de végétation colossale ! Aimez-vous les nature-mortes ? voici l'épanouissement charnu des artichauts, les verts délicats des salades, le corail rose des carottes, l'ivoire mat des navets. Préférez-vous les fleurs ? Voici justement le pavillon des fleurs coupées et il faut le voir pour comprendre l'étonnante consommation de Paris à ce point de vue. Là, tout est fait pour le plaisir de l'odorat et des yeux : les panachures vives des marguerites, le rouge saignant des dalhias, le bleuissement des violettes, les chairs vivantes des roses ; et vraiment, rien n'est plus doux que les tendresses de ce parfum mélangé, rencontré sur un trottoir, au sortir des souffles âpres de la marée et de la senteur pestentielle des beurres et des fromages.

Le beau moment des Halles, le moment des transactions actives c'est de 6 heures à 10 heures du matin. Alors les étalages sont au grand complet et toutes les parties de cet immense palais de cristal regorgent littéralement de nourriture.

Voici le pavillon du gibier dont les apports dans une seule année atteignent le chiffre de près de 2,000,000 de pièces. Ce qui domine,

c'est l'alouette dont les Parisiens sont très-friands, puis les perdrix, les lièvres, les bécasses, les cailles, les daims, cerfs et chevreuils. La Russie nous envoie les coqs de bruyère et les gelinottes : tout cela, disposé avec cet art de mise en scène que Paris sait donner aux moindres choses, flattant le regard avant de flatter le palais et affectant les plus ingénieuses dispositions de l'architecture décorative.

Après le pavillon de la boucherie, qui est curieux à voir, malgré les horreurs des viandes saignantes, c'est autour de la marée que se fait le plus grand mouvement. On décharge, on déballe la marée dans une enceinte fermée par des bancs, et le long du *Carreau* : ce sont des amoncellements de petites bourriches, un arrivage continu de caisses et de paniers et de sacs de moules empilés laissant couler des rigoles d'eau. Et quand, par les mains des *Compteurs-Verseurs* les mannes se vident prestement et les lots se distribuent, on croirait qu'un banc de poissons vient d'échouer là, sur ce trottoir, râlant encore, avec les nacres roses, les coraux saignants, les perles laiteuses, toutes les pâleurs glauques et les moires de l'Océan.

Et en même temps il vous monte à la face un souffle frais et comme un vent de mer âcre et salé. On se souvient des côtes et il semble qu'une baie soit là, quand l'eau se retire et que les algues fument au soleil : quand les roches mises à nu s'essuient dans la chaleur et que le gravier exhale une haleine forte de marée.

Un peu plus loin c'est une humidité plus fade, une odeur molle de rivière et d'eau tiède endormie sur la vase ou sur le sable : nous sommes dans le pavillon des poissons d'eau douce. Voici d'immenses rivières circulaires où des robinets de cuivre à cou de cygne jettent de minces filets d'eau. Dans chaque case, séparée de sa voisine par des grilles de fonte, il y a des grouillements confus d'écrevisses, des nappes mouvantes et noirâtres de carpes, de vagues nœuds d'anguilles. Doucement, on verse dans ces eaux les mannes de goujons et de perches, les lots de truites, les tas d'ablettes et de poissons plats, lesquels tournent un instant sur eux-mêmes, puis filent et disparaissent.

C'est là, c'est dans ces parages qu'il faut venir étudier le personnel vendant et achetant des Halles centrales. Ce personnel est une population : et rien ne peut donner une idée du bruit mélangé qui s'échappe de ces interminables galeries. C'est un glapissement de voix criardes et aiguës, des appels croisés de voix sonores et enrouées, le grondement prolongé des camions ferrés, le susurrement des jets d'eau, mêlés au bruissement confus des mannes vides qui dégringolent dans les resserres. Et avec cela,

hélas, des jurements, des lazzi, des mots sales et tout le vocabulaire de la *langue verte*.

Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer que vous êtes là dans quelque cercle de l'enfer et que vous n'y rencontrerez aucune bonne figure. Dans cette foule de bonnets blancs, de caracos noirs, et de blouses bleues, voici les honnêtes employés de la ville de Paris, les crieurs, les facteurs, les inspecteurs, les forts aux allures tranquilles, qui arrivent à tout en ne se précipitant à rien : et cela tient en respect—ordinairement du moins—les dames de la Halle, dont tout le monde connaît les robes à ramages, le geste prompt, les poings aux côtés et le catéchisme poissard aux lèvres.

Comme on ne prête qu'aux riches, on a beaucoup exagéré sur le compte des dames de la Halle. La vérité veut qu'on dise qu'il y a beaucoup qualités généreuses sous une rude écorce, qu'elles sont généreuses à toutes les quêtes philanthropiques, larges à toutes les souscriptions, et qu'elles ont, à force d'énergie et de courage chrétien, arraché leur curé de Saint-Eustache aux massacreurs communards de 1871.

Ajoutons que ces pauvres créatures matérialisées par une besogne abrutissante et sans trêve, et pour lesquelles le travail ne chôme un peu que le soir, à l'heure des plaisirs, ne voient pas à leur étalage que des cuisinières tarées et voleuses, et n'ont pas de rapports seulement avec les fourriers qui viennent, chaque matin, faire les provisions de la caserne.

De charmantes petites sœurs converses et de pieuses tourières viennent aussi au marché. Elles échangent de bonnes paroles, simples, franches, modestes avec les dames de la Halle, dont l'*enguelement* traditionnel est alors forcé de faire trêve et dont les pensées prennent immédiatement un autre cours. Ainsi, Dieu a ses émissaires circulant sans bruit dans ce garde-manger infernal et il ne peut maudire tout à fait les Halles, comme il a maudit Sodome et Gomorrhe.

Quand, vers trois heures du soir, le flot des acheteurs s'est amoindri, ralenti, puis éclipsé entièrement, les Halles centrales font leur ménage nocturne, et avant même que les poussières en suspension soient descendues sur les bancs lavés à grande eau, avant que le soleil se soit éteint sur leurs gigantesques coupoles de verre et de fonte, la solitude se fait et le sommeil semble gagner ces avenues. La vie ou ce qu'il reste de vie se retire sous terre, dans les caves où s'entassent les approvisionnements et où se préparent les ventes du lendemain. Les Halles se ferment au moment où les cimetières s'ouvrent : et par les mêmes portes qui ont donné passage à cette masse de nourriture qui devait suffire à toute vie, Paris vomit dans sa banlieue des centaines de morts. TH. B.

CHRONIQUE

Par ce temps de canicule ardente, la tâche d'un chroniqueur n'est pas du tout agréable. En effet, il n'est rien moins qu'agréable de se fondre tout en eau pour raconter des choses médiocrement intéressantes, en pensant d'ailleurs que ceux pour qui on les raconte ne prendront, peut-être, pas même la peine de les regarder. Cependant il faut que le chroniqueur chronique; les pages sont comptées, il doit les remplir. Et bienheureux est-il quand, au bout du compte, il n'est pas obligé d'ajouter une rallonge. Mais assez de préambules : allons aux faits.

La journée du 12 juillet, pendant laquelle certaines démonstrations projetées par la faction orangiste pouvaient causer un conflit sanglant, s'est passée sans incidents graves. En effet les incidents de cette journée, tant redoutée et avec raison, ont tourné en accidents de carnaval, desquels le plus marquant a été l'arrestation du *County Master* et des *Marshals* des orangistes. Ces "dignitaires," la poitrine non moins ornée de bricoles que le poitrail de leurs montures, ont dû, à mesure qu'ils arrivaient au rendez-vous, prendre, sous bonne escorte, le chemin de la prison municipale, au lieu de la tête du cortège qui devait parader dans les rues. Pendant ce temps, un prédicant, nommé Doudiet, attendait en vain les orangistes, dans un temple quelconque, pour leur débiter un boniment..... *évangélique* à la façon des prédicants.

Si la paix publique n'a pas été troublée, la ville de Montréal en est uniquement redevable à l'énergie déployée par le maire, M. J. L. Beaudry. Dépositaire de l'autorité civile, à qui appartient la police des rues, le maire a su l'exercer avec tact, la faire respecter avec fermeté; enfin il a su maintenir l'ordre sans céder un iota de ses droits à l'autorité militaire dont l'intervention, quoique passive, a dû plus le préoccuper que le rassurer. On se tromperait si l'on s'imaginait que l'attitude courageuse du maire a, comme elle le mérite, reçu l'approbation de tout le monde. Il y a des gens qui la blâment. Quoi qu'il en soit, le maire, pour cette fois au moins, "a bridé la bécasse." C'était le principal, et ce ne sont pas les "mécontents" qui doivent lui en avoir le moins de reconnaissance.

M. de Bismarck, dit-on, aurait accueilli M. le comte Andrassy, à son arrivée à Berlin, par les paroles suivantes : "Nous voulons la paix et, soyez-en sûr, nous ferons la paix." Que ces paroles, qui anticipaient sur les décisions du congrès, aient été dites ou non au plénipotentiaire autrichien, toujours est-il que la paix est faite et conclue par un traité qui doit être excellent, si sa longueur est une garantie de sa valeur. Cependant il y a beaucoup et de bonnes

raisons de penser que le congrès a bâclé une paix qui a deux défauts de naissance : celui d'être boiteuse et celui d'être borgne. Au surplus, on ne pouvait présumer que le congrès fût en état de faire autre chose qu'une cote mal taillée dont chacun semblerait content, mais dont personne ne serait satisfait, renvoyant ainsi à une époque ultérieure et inconnue le règlement final d'un compte restant ouvert. En effet ce compte reste ouvert. Essayons de le démontrer.

La Russie, victorieuse en entrant au congrès, en est sortie terriblement humiliée ayant perdu presque tous les avantages qu'elle avait stipulés en sa faveur dans le traité de San-Stefano conclu avec la Turquie à la suite de la défaite de cette dernière. La Russie se soumettra-t-elle longtemps à l'humiliation que viennent de lui infliger les décisions du congrès ? Après avoir mis en pratique pendant cent cinquante ans, avec une persévérance inflexible, tantôt par la ruse, tantôt par la force, le conseil de Pierre 1^{er} : "Approcher le plus possible de Constantinople et des Indes." "Celui qui y règnera sera le maître du monde," la Russie tournera-t-elle ses regards vers un autre objectif ? S'étant avancée en conquérante jusqu'aux portes de Constantinople, la Russie renoncera-t-elle, en vertu d'un parchemin succédant à plusieurs autres, à ses prétentions de domination universelle par la conquête de l'empire ottoman ? Autant de suppositions impossibles. Un revirement de politique serait un coup mortel pour la Russie. Aussi ne peut-elle avoir apposé sa signature au bas du traité de Berlin que pour se préparer à une guerre terrible prévue par ses diplomates, et qui éclatera nécessairement dans un temps plus ou moins rapproché, mais, selon toute vraisemblance, plus rapproché que lointain.

L'Autriche, comme elle le mérite en raison de sa politique louche et vacillante, est sortie du congrès jouée, mécontente, et surtout embarrassée. L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine sera pour elle une cause d'embarras incessants jusqu'à ce que ces deux provinces deviennent l'objet d'une guerre avec la Turquie. Celle-ci qui subit, sans l'accepter, l'occupation—provisoire—de son territoire, réclamera, à la fin du terme, le droit d'être maîtresse chez elle, tandis que l'Autriche voudra garder les deux provinces qu'elle considère d'ores et déjà comme lui appartenant. Si un conflit armé s'engage entre l'Autriche et la Turquie, la Russie laissera-t-elle échapper l'occasion d'intervenir ? Ce n'est pas vraisemblable. Mais d'ici là, l'occupation des deux provinces turques causera de grands embarras à l'Autriche du côté de l'Italie. Les Italiens visent depuis longtemps à s'annexer le Tyrol et l'Illyrie avec le port de Trieste, sur l'Adriatique. Ne leur paraîtra-t-il pas

“opportun” de réclamer ces territoires enclavés dans l’empire d’Autriche, au moment où celle-ci, pour protéger ses intérêts, s’installe à Bosnia-Sérai et à Trébigne ? Ne diront-ils pas : Puisque l’Autriche prend d’une part, il faut qu’elle cède de l’autre : il y aura compensation ; nos intérêts ne doivent-ils pas être protégés comme les siens ? Or nos intérêts exigent que nous complétions le territoire italien. L’Autriche a eu son lot, on ne peut nous refuser le nôtre. Si l’on observe l’attitude de M. Corti, dans la séance du congrès où a été décidée l’occupation de la Bosnie et de l’Herzégovine par l’Autriche ; si l’on interprète les restrictions indirectes qu’il a mises à son adhésion, et les questions, grosses de sous-entendus, qu’il a posées de façon à ce qu’elles restassent sans réponse, il est facile de comprendre que l’Italie se réserve de faire valoir ces restrictions et de répondre elle-même aux questions qui les ont accompagnées. D’ailleurs la réponse ne s’est pas fait attendre. Les Italiens agitent déjà, dans des réunions publiques, la question de l’annexion du Tyrol. Le gouvernement de M. Cairoli se défend d’être mêlé à l’agitation et de la favoriser, mais il dit en même temps ne pouvoir l’empêcher, parce qu’elle n’est pas illégale. Avant peu cette agitation sera devenue générale ; alors le gouvernement italien dira au gouvernement autrichien : Cédez, ou battons-nous ; je dois obéir à la volonté nationale. C’est ainsi que la comédie sera jouée, et, pour le sûr, elle sera jouée de cette manière-là. Ce ne sera, en fin de compte, qu’un acte de plus ajouté à la comédie franc-maçonnique dans laquelle l’Autriche a perdu la Lombardie et la Vénétie.

L’Autriche peut-elle céder Trieste et se priver ainsi du débouché le plus important de son commerce avec le Levant, et ne garder, sur l’Adriatique, que son port de Fiume ? Mais si elle cédait Trieste, pourquoi ne céderait-elle pas également Fiume ? “Quand on prend du galon, on n’en saurait trop prendre.” En cette matière les Italiens sont très forts et très habiles ; beaucoup plus forts et beaucoup plus habiles que M. Andrassy, quelles que soient ses prétentions à l’habileté politique et diplomatique. L’Autriche va donc se trouver dans l’alternative ou de céder à l’Italie les territoires que celle-ci réclame à titre de complément indispensable du “royaume,” ou d’entrer en guerre pour conserver ces territoires y compris le port de Trieste et, subsidiairement, celui de Fiume. Car dépossédée de ces deux débouchés, ne pouvant plus sortir de chez elle que par le Danube, l’Autriche, pour le peu qu’elle compte aujourd’hui comme marine militaire, ne compterait plus du tout, et le commerce, fait par ses cinq ou six mille bâtiments marchands, passerait en d’autres mains. Evidemment cette puissance ne peut consentir à descendre aussi bas qu’elle descendrait si elle cédait aux exigences.

des Italiens ; et ceux-ci feront la guerre plutôt que de renoncer à leurs prétentions, leur offrit-on, comme part des dépouilles de la Turquie, un lopin de l'Albanie. Telle est la situation dans laquelle la politique et la diplomatie de M. Andrassy ont mis l'Autriche. Il n'est pas téméraire de penser que M. de Bismark a sinon poussé au moins attiré le ministre magyar dans ce courant qui peut emporter le trône des Habsbourgs, tandis que la Prusse s'approprierait les provinces allemandes de l'Autriche, sous prétexte de les sauver du naufrage. Pour toutes ces raisons réunies, on est donc fondé à dire que l'Autriche est sortie du congrès jouée, mécontente, et surtout embarrassée.

Quant à la France, son rôle au congrès a été des plus modestes. Il semble, d'après le langage tenu par ses représentants, qu'ils n'assistaient aux séances que pour y faire tapisserie, ou se mettre à la remorque de l'Angleterre ; M. Waddington étant toujours prêt à soutenir les propositions de lord Beaconsfield. Cependant le traité de Berlin laisse la France dans la même position qu'avant l'ouverture du congrès. Pauvre France !

L'Angleterre seule est sortie du congrès avec tous les honneurs et tous les profits. Elle a renversé les plans de la Russie en Europe et acquis le protectorat de toute la Turquie d'Asie. Comme corollaire, le traité particulier qu'elle a fait avec la Turquie pour la cession de l'île de Chypre est assurément un grand tour d'habileté. Cette île, la plus à l'Est des îles de la Méditerranée, n'a que 52 lieues de longueur sur 15 ou 20 de largeur, et une population inférieure à 100,000 habitants. Comme territoire et population, cette acquisition est presque insignifiante pour l'Angleterre, mais elle a une immense importance à cause de sa situation, car elle est la clef des Dardanelles, et placée, pour ainsi dire, comme une vedette observant la Syrie, d'un côté, et l'Égypte, de l'autre. L'Angleterre à Gibraltar, à Malte et à Chypre, est absolument maîtresse de la Méditerranée ; l'"équilibre des pouvoirs" n'existe plus en Europe ; enfin le protectorat de l'Angleterre sur la Turquie d'Asie rend la première de ces puissances maîtresse de l'Orient. Dans cette combinaison la Turquie apparaît encore comme un empire ayant un sultan, une armée, une marine, des finances, une administration et Constantinople pour capitale. Malgré toutes ces apparences, la Turquie est virtuellement morte ; et l'on peut prévoir combien sera violent et acharné le conflit qui éclatera entre la Russie et l'Angleterre, le jour où l'une et l'autre voudront s'approprier l'héritage de la défunte.

Mais que fera l'Allemagne dans cette conjoncture ? Elle a si bien joué la sourde-muette au congrès qu'il serait difficile de supposer ses intentions pour l'avenir. Toutefois, étant connu le passé

de la Prusse, on tomberait dans une erreur étrange si l'on prenait au sérieux l'indifférence qu'elle a montrée. Quelqu'un a dit que l'Allemagne a joué dans le congrès, le "rôle du diable" qui tente tout le monde pour le prendre dans ses filets. L'auteur de ce mot pourrait être, parmi tous ceux qui ont parlé du congrès, le plus près de la vérité.

Enfin la Turquie est sortie du congrès un peu bien désossée, quoique l'opération ait été faite avec de grands ménagements apparents. On lui a laissé tout juste les os qu'on n'a pu lui arracher, chacun les voulant pour soi, mais personne ne se sentant, quant à présent, assez fort pour les prendre. C'est pourquoi lord Beaconsfield, revenant de Berlin, a dit aux Communes que le congrès, à l'unanimité, avait reconnu que la meilleure chance en faveur de la tranquillité du monde était de maintenir le sultan dans la situation de membre du système européen. Cette déclaration signifie que les intérêts de la Turquie ne pèsent rien dans la balance, que la possession de Constantinople est partie remise entre l'Angleterre et la Russie, et que, en attendant, le sultan sert momentanément de tampon pour prévenir un choc.

En résumé l'œuvre du congrès a consisté dans le partage des populations vassales ou sujettes de la Turquie, partage effectué avec le plus profond dédain du droit des peuples et des vrais intérêts européens. Une pareille œuvre ne saurait assurer la paix ; elle peut tout au plus procurer la suspension de la guerre.

Si quelques frelampiers, investis de l'écharpe municipale, se sont donné le plaisir républicain d'interdire les processions de la Fête-Dieu dans certaines villes de France, ces cérémonies, le premier et le second dimanche, ont été des plus belles et des plus édifiantes dans toutes les autres villes. Partout les autorités judiciaires et militaires, en grand costume, ont tenu à honneur de prendre place dans le cortège de Notre-Seigneur.

On s'est bien amusé à Paris, le dimanche 30 juin : il y avait *fête nationale*. Ça été superbe, paraît-il ; jamais on avait vu autant de drapeaux et de lampions ; jamais non plus, depuis la Commune, on n'avait autant hurlé la *Marseillaise*. Les musiques militaires qui ne l'avaient pas jouée depuis la veille de Sedan et de la chute de l'empire, l'ont fait entendre de nouveau. La fête a commencé le matin par l'inauguration de la statue de la République, au Trocadéro. M. Tisserenc de Bort, ministre du commerce, a fait quelques compliments à cette bonne République ; après quoi le premier sujet de la fête, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a entonné un hymne en l'honneur du gouvernement dont il fait partie. Après avoir chanté les gloires de la République, il a déclaré que tout allait pour le mieux. Tableau flatteur, mais trop flatté, de la situa-

tion, si on le compare aux statistiques industrielles et commerciales. La fête a continué, dans l'après-midi, par des "dances et de jeux", et fini, le soir, par des lampions et des fusées. Il y a deux ou trois colonnes de détails dans les grands journaux de Paris. Parmi ces détails nous en avons relevé un que voici : "Le soir, à 8 heures, grand concert dans le jardin des Tuileries : M. de Marcère y assistait en *simple spectateur*." Les courtisans républicains ne sont pas moins gauches que les autres.

Pendant que les Parisiens s'amusaient, les Genevois prenaient leurs ébats en célébrant le centenaire de Rousseau. Là, comme au centenaire de Voltaire à Paris, c'est le précurseur de la Révolution qu'on a voulu fêter, sans se soucier du littérateur. M. Pelletan, sénateur français, a déblaté, dans un temple protestant, contre le catholicisme, et pour couronner la fête, on n'a pas eu honte de faire défiler les enfants des écoles devant l'image du misérable qui jeta ses cinq enfants, dès leur naissance, à l'hospice des enfants trouvés.

La princesse Mercédès Montpensier-d'Orléans, femme de don Alfonse d'Espagne, est morte après une courte maladie, à l'âge de 18 ans. Son mariage avait eu lieu le 28 janvier dernier. Cette mort a donné lieu à une rumeur atroce, recueillie complaisamment par les *Agences* et colportée de la même manière par les journaux. La princesse Mercédès aurait été empoisonnée à l'instigation de la reine Isabelle, mère de don Alfonse, jalouse de l'attachement que la princesse avait pour son mari. Voilà les égards de la "presse" pour deux familles plongées dans l'affliction et le deuil. On ne saurait trop flétrir les auteurs d'une pareille atrocité.

Les journaux prussiens ont publié récemment les lettres adressées par l'empereur Guillaume, le 27 mars, et par le prince impérial, le 7 avril au pape Léon XIII. Quelques journaux et quelques catholiques ont voulu voir dans la publicité donnée à ces lettres, le présage de la fin de la persécution. Nous ne saurions partager cet optimisme. M. de Bismarck n'en est pas encore là.

Les *Agences* italiennes n'étant pas lasses d'avoir fait mourir, une ou deux fois par semaine pendant 21 ans, le pape Pie IX qui n'en vivait pas moins pour cela, se sont mises à faire mourir son successeur, Léon XIII. Ce serait perdre son temps que de réfuter un à un les contes bleus répandus par ces *Agences* sur la "fin prochaine du pape." Il suffit pour les démentir de citer une ligne d'une lettre particulière datée de Rome, le 2 juillet : "La santé de Léon XIII continue à être excellente."

Une dernière nouvelle, donnée vaguement alors, mais qui sera peut-être bientôt confirmée : "On parle d'une Encyclique au sujet de la presse catholique et des élections." A. DE B.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LES CANADIENS DE L'OUEST, par M. Joseph Tassé. Montréal, Compagnie d'imprimerie canadienne, 1878.

Rendons hommage, en premier lieu, au sentiment patriotique qui a inspiré ce livre. Il est trop vrai de le dire : l'histoire du Canada n'est pas étudiée, n'est pas connue comme elle devrait l'être parmi nous. Nous paraissions vouloir oublier ce que Dieu a fait ici par la main des Français. Or voici un écrivain laborieux et consciencieux qui consacre son talent à faire connaître la gloire dont le nom Canadien s'est entouré, non-seulement sur les bords du Saint-Laurent, mais dans toute l'étendue de l'Amérique septentrionale, jusqu'aux rivages de l'océan Pacifique.

“ Les Canadiens-Français, dit M. Tassé, ont été les pionniers de ce continent. Les premiers ils l'ont parcouru en tous sens, alors qu'il n'était qu'une immense solitude, encore dans sa primitive et sauvage beauté.” C'était d'abord les missionnaires que le zèle de Dieu emportait à la conquête des âmes : puis les découvreurs, cherchant à agrandir le royaume de France ; les soldats luttant contre la barbarie, enfin les traiteurs et les coureurs de bois avides de richesse ou d'aventures. La France possédait presque toute l'Amérique du Nord. Plusieurs forts importants avaient été fondés dans l'Ouest. Après la conquête, l'émigration franco-canadienne continua de se porter vers ces établissements ; et “ poussant toujours en avant, elle fournit les premiers groupes de colons de la plupart des Etats de l'Ouest, ainsi que de la rivière Rouge... Elle jeta le germe des importants établissements de Vancouver et de l'Orégon.” Enfin, les Canadiens se sont répandus par centaines dans la région de la baie d'Hudson, jusqu'aux latitudes les plus glacées. On estime à environ deux cent mille âmes la population franco-canadienne répandue dans notre Nord Ouest et dans les Etats américains occidentaux.

Le livre de M. Tassé a pour objet de faire connaître et apprécier à leur juste valeur, ceux qui ont été ainsi les pionniers véritables de l'Ouest. L'auteur “ a voulu démontrer que les Canadiens-Français, après avoir découvert l'Ouest, ont encore le plus fait pour son établissement en fondant la plupart de ses villes, et en devenant, dans bien des cas, les principaux instruments de sa grandeur et de son prodigieux développement.” M. Tassé ajoute que son ouvrage est le fruit de dix années d'études et de recherches multipliées. Pour remplir le but qu'il s'était proposé, il a puisé à toutes les sources qui lui ont paru autorisées : anciennes relations, souvenirs de voyages, pièces inédites,

notes auto-biographiques, etc., etc., etc. M. Tassé a donc droit à la reconnaissance du public canadien pour le travail qu'il s'est imposé, comme il a droit à nos félicitations pour la manière dont il a accompli cette tâche. Ce sont de grandes et nobles figures qu'il nous montre dans Charles de Langlade, le pionnier du Wisconsin, le soldat vaillant qui combattit à la Monongahéla et aux plaines d'Abraham, et, dans le cours de sa longue carrière, prit part à quatre-vingt-dix-neuf batailles et escarmouches ; dans Joseph Rolette, un des premiers habitants du Michigan, et qui fut non-seulement le traicteur le plus actif et le plus considérable de cette partie du Nord-Ouest, mais aussi l'homme le plus éclairé, le mieux instruit ; dans l'intègre et généreux Salomon Juneau, fondateur de Milwaukee ; dans Jean-Baptiste Faribault, le pionnier du Minnesota, " le vrai type du pionnier chrétien dans toute sa mâle beauté," etc, etc.

Et parmi ces noms dignes de passer à la postérité, citons encore celui de Julien Dubuque, fondateur de l'importante ville de Dubuque ; du Colonel Pierre Ménard, le premier lieutenant-gouverneur de l'Etat de l'Illinois ; de Jean-Baptiste Beaubien, un des premiers habitants de Chicago ; de Louis Vital Baugy, qui est mort sénateur pour l'Etat de Missouri ; de François-Xavier Aubry, le célèbre voyageur, etc. Certes, la vie de ces hommes courageux et entreprenants est bien propre à flatter notre orgueil national, et le Canada a droit d'être fier de la gloire de ses enfants. Cependant, nous ne le cacherons pas, si nous admirons vivement les grandes actions accomplies par nos compatriotes sur une terre étrangère, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de regret, en songeant qu'une autre nation que notre patrie a profité de leurs découvertes et de leurs travaux.

En félicitant de nouveau M. Tassé, nous nous permettrons de dire qu'il n'y a pas toujours dans ses jugements la critique impartiale et sévère que l'on exige chez l'historien. Certaines *excentricités* nous semblent traitées avec trop d'indulgence. Peut-être aussi M. Tassé ne s'est-il pas suffisamment appliqué à faire ressortir les traits particuliers et distinctifs qu'offraient le caractère et la vie de chaque personnage. Ce défaut nuit à l'intérêt général de l'ouvrage.

Dans son introduction, M. Tassé nous dit que la plupart de ces biographies avaient déjà été publiées dans des journaux et des revues, mais qu'elles ont été remises sur le métier, corrigées et quelques-unes même complètement transformées. Cependant, elles ont encore conservé de leur style primitif plus qu'il ne convient pour un livre destiné à une renommée solide et durable. Nous citerons, comme exemple, la biographie du sénateur Louis Vital Baugy. Nous reprocherons encore à M. Tassé la tournure lourde et peu élégante de certaines phrases, et l'emploi d'expressions que ne reconnaîtrait pas l'Académie. Par exemple, le terme *Sa Grâce* ne saurait s'appliquer à un archevêque. C'est une traduction littérale de l'expression anglaise *His Grace*. En français, on doit dire *Sa Grandeur* pour un archevêque aussi bien que pour un évêque.

JOSEPH DESROSIERS.